

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL**  
**DU 18 JUIN 2012**

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 8 juin 2012, accompagnée d'un ordre du jour comportant 59 objets et d'un ordre du jour complémentaire daté du 12 juin 2012 comportant 1 objet.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 32 présents

**Présidence de M. Marc BARVAIS, Bourgmestre faisant fonction**

Présents : ~~Mme C. HOUDART~~, M. BEUGNIES, M. MARTIN, M. SAKAS, M. DUPONT J.P., Mme CRUVEILLER, M. DARVILLE, DEPLUS, Échevins G. GOETGEBUER, Président du CPAS M. DI RUPO, ~~M. BAILLY~~, ~~Mme OUALI~~, M. DEBAUGNIES, ~~M. MILLER~~, ~~Mme KAPOMPOLE~~, Mme COLINIA, ~~M. ROSSI~~, M. VISEUR, ~~M. DEL BORRELLO~~, ~~Mme COUSTURIER~~, M. DE PUYT, M. MANDERLIER, M. LECOCQ, M. MERCIER W., ~~Mme POURBAIX~~, Mme MERCIER A.M., ~~M. LAFOSSÉ~~, ~~Mme MOUCHERON~~, M. HAMBYE, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mme NAHIME, Mme BRICHAUX, Mme JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, ~~M. JACQUEMIN~~, M. DUPONT X., M. BRESART, Mme BOUROUBA, Mme PREVOT, ~~Mme DEJARDIN~~, MM. TRANCHANT, DUBOIS, Mme FRANCO, WAELPUT, Conseillers et M. Pierre URBAIN, Secrétaire communal.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Mesdames et Messieurs, chers collègues, je propose que nous commençons nos travaux. D'abord quelques remarques préalables, veuillez excuser le retard de Mme HOUDART, le retard ou l'absence de M. DEL BORRELLO, l'absence de Mme OUALI, le retard de M. Eric BAILLY, l'absence de Mmes KAPOMPOLE, COUSTURIER et M. ROSSI qui nous rejoindra probablement. Compte tenu de tout cela, nous sommes quand même en nombre donc je tiens à vous signaler que le procès-verbal de la séance du 21 mai est sur la table et sera approuvé si aucune remarque n'est faite avant la fin de la séance. Notez qu'il y a un point inscrit de manière complémentaire à l'ordre du jour par la majorité pour lequel il convient de voter l'urgence, ce point devrait passer au 32<sup>e</sup> Objet. Pas de problème ? Merci. Les points remis sont les 5 et 7<sup>èmes</sup> objets et veuillez noter qu'il y aura deux interpellations, renouvellement du tarmac de la Place de Ghlin par M. HAMBYE et réseau d'égouttage de la rue des Groseilliers par le Conseiller HAMBYE et l'une comme l'autre, c'est M. DARVILLE qui répondra. Nous allons commencer notre ordre du jour.

1<sup>er</sup> Objet : POLICE-CIRCULATION

a) Instauration de zones d'évitement striées - Rue de Saint-Symphorien à Havré . GEP 6002/HAV/70

ADOPTE à l'unanimité - 1ère annexe

b) Création d'un emplacement PMR rue de Cibly à Cuesmes. GEP 6002/CU/22

M. Willy MERCIER, Conseiller : Cela concerne les emplacements pour personnes PMR dans la rue de Nimy, les nouveaux parkings ne sont pas encore installés et autrefois, les deux parkings PMR étaient au sommet de cette rue là. C'est-à-dire à proximité la plus immédiate de la Grand'Place. Alors, notre souhait c'est que ces parkings qui vont être installés, je ne sais pas dans combien de temps mais le plus vite possible, que ceux qu'on placera pour les personnes handicapées ne soient quand même pas trop loin et restent à proximité de la Place de Mons. Alors, autre chose, toujours à propos des emplacements PMR, on avait discuté autrefois qu'au niveau de la Place de Nimy, il y en avait trop. Je suis quelque part d'accord mais veuillez quand même à ce qu'il y en ait encore en suffisance et surtout que ces emplacements PMR disposent des distances habituelles pour permettre aux gens en voiturette de sortir plus aisément. Et le petit clin d'œil à propos de la Place de Nimy, si on refait les emplacements de parking, que cette fois-ci on essaye de les faire dans le bon sens, voilà, merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci pour les remarques qui sont un peu en dehors du point mais...

M. Willy MERCIER, Conseiller : Je me suis permis parce qu'on parlait des emplacements PMR et que je ne voyais pas d'autre endroit pour le dire. Excusez-moi !

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Y a pas de mal ! D'une part, le mobilier urbain pour toute la rue de Nimy sera placé à partir de la fin de ce mois et sera installé avant les congés du bâtiment et les emplacements PMR, à ma souvenance, ne sont pas modifiés et sont toujours à proximité de la Grand'Place. Pour la Place de Nimy, je crois que le dossier est déjà passé mais on veille évidemment à respecter chaque fois les emplacements PMR et les distances nécessaires notamment sur les emplacements de parking dès que c'est faisable. Je crois qu'à ce niveau là vous n'avez pas d'inquiétude à avoir.

M. Willy MERCIER, Conseiller : Je me suis permis de dire ça parce que les anciens emplacements de PMR ont l'air d'être devenus des trottoirs maintenant, alors, si c'est un peu plus bas, il n'y a pas péril en la demeure mais merci de la réponse.

ADOPTE à l'unanimité - 2<sup>ème</sup> annexe

c) Création d'un emplacement PMR – Avenue Foch à Jemappes. GEP 6002/JE/89

ADOPTE à l'unanimité - 3<sup>ème</sup> annexe

d) Réglementation du stationnement rue de Beauval à Obourg. GEP 6002/OB/5

ADOPTE à l'unanimité - 4<sup>ème</sup> annexe

2<sup>e</sup> Objet : Délégation de signature de M. le Secrétaire communal à la Directrice de la GRH – Information au Conseil communal. Secrétariat JYD

ADOPTE à l'unanimité - 5<sup>ème</sup> annexe

3<sup>e</sup> Objet : Service de Prévention – PCS – Approbation du rapport d'activité 2011. Prévention 1.2012.10

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : oui, Mme MERCIER.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Le Service de Prévention avec ce qu'il implique me paraît une idée intéressante. Mais dans quelle mesure, ce Service va-t-il durer ? D'ailleurs et pour appuyer cette dernière question, les bénéficiaires craignent que les PCS disparaissent. Qu'en pensez-vous ?

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : En fait, j'avais déjà fait la remarque en Commission mais je voudrais quand même puisqu'on a su se plaindre à un certain moment, je voudrais remercier la personne qui a rédigé le rapport et la féliciter parce que nous avons trouvé le volet qualitatif que nous souhaitions particulièrement fourni et clair et c'est ce que nous souhaitions et nous l'avons obtenu, nous la remercions.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci et comme la personne est dans la salle, je suppose qu'il ne faudra pas lui répéter mais qu'elle transmettra à l'ensemble du service et aussi aux partenaires parce que si je crois que c'est une réussite et bien appréciée au niveau de la Région wallonne, c'est grâce au travail de tous et notamment évidemment des managers, par rapport à la pérennité. Mais donc il faut savoir que le plan de cohésion sociale a été prévu jusque 2013 et qu'à la prochaine mandature nous aurons de nouveau un plan de cohésion sociale pour 6 ans. Maintenant, quel sera le budget alloué par la Région wallonne en 2014, là je n'ai pas encore la réponse mais je crois que vous avez pu constater dans l'évaluation que c'était effectivement une des craintes non seulement des partenaires mais surtout du public qui estimait que le plan de cohésion sociale était particulièrement performant à leur avis et que ce qu'ils souhaitaient c'est évidemment la constance dans le travail puisque c'est un lien de confiance qui s'établit

et qu'il faut évidemment pouvoir continuer à travailler. Effectivement un plan de cohésion sociale ça nécessite du personnel, ce n'est pas uniquement du travail de bureau, il faut être sur le terrain et travailler avec les partenaires. Mais donc, nous ferons tout pour défendre cette pérennité.

ADOPTE à l'unanimité - 6<sup>ème</sup> annexe

4<sup>e</sup> Objet : Personnel non enseignant – Adoption du plan communal de formation 2012. GRH 06PCF/2012

ADOPTE à l'unanimité - 7<sup>ème</sup> annexe

5<sup>e</sup> Objet : SERVICE INCENDIE – PERSONNEL – Vacance d'emplois de sous-lieutenant pompier professionnel : mode d'attribution des emplois. SI

### REMIS

6<sup>e</sup> Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 2 – Le Quartier de la gare et le Centre d'Arts religieux – La Chapelle de l'ancien couvent des Ursulines – Travaux lot 1 – Approbation de l'addenda 1. MP E/2010/CONV. Ursulines-travaux-addenda 1/OS

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Nous avons souhaité dans un souci de rationalité, rassembler tous les musées montois, Trésor de la Collégiale, Musée Chanoine Puissant, Jean Lescarts dans les 33 m qui séparent les collections du Musée Duesberg, de l'Artothèque, le choix a été autre et donc nous allons nous abstenir dans la logique de tout ce que nous avons dit précédemment. Merci.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Lors de la Commission du Bourgmestre, j'ai posé la question de l'entrée dans l'Artothèque sise dans la Chapelle de l'ancien Couvent des Ursulines. En effet, la description du portail à double battant et du portillon ouvert ou fermé me paraissait fort complexe. IL est vrai que parfois, voir ce dont il est question sur place prend moins de temps que de comprendre une explication technique. Que chacun se rassure, il y aura une entrée à rue pour le visiteur mais tout cela a un prix, plus de 7 millions d'euros, si je ne m'abuse.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Ce dont on parle ici, c'est une majoration de 10.000 euros. Vous parlez de 7 millions d'euros....

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : je parle du marché global. J'ai bien compris.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Oui, bon d'accord. Mais donc l'accès au public se fera à partir de la rue et les portillons dont on parle, c'est pour permettre aux véhicules qui livrent les œuvres de pouvoir avoir accès à l'arrière du bâtiment où il y a

un accès avec monte-charge et possibilité pour les camions de venir à quai. C'est la raison pour laquelle nous avons besoin du passage à travers cet espace et pour ça nous avons besoin de l'accord du Fond du Logement et c'est l'accord sur lequel nous sommes arrivés. On peut donc noter abstention du CdH et pour les autres, c'est ok.

Merci.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

29 OUI : MM. DI RUPO, BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, DEBAUGNIES, Mme COLINIA, MM. VISEUR, DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes MAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. X. DUPONT, BRESART, Mmes BOUROUBA, PREVOT, MM. TRANCHANT, DUBOIS, Mmes FRANCQ, WAELPUT, M. BARVAIS

3 abstentions : M. MERCIER, Mme MERCIER, M. HAMBYE

#### ADOPTE - 8<sup>ème</sup> annexe

7<sup>°</sup> Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – L'espace Grand'Place et Patrimoine UNESCO – Les Minières de Spiennes – Marché de services – Relevé topographique de la prairie archéologique.

**SOUS RESERVE** MP E/2010/CONV. Spiennes-Relevé

#### REMIS

Entrée de Mme POURBAIX = 33 présents

8<sup>°</sup> Objet : INTERCOMMUNALE IDEA – Décision de recourir à l'IDEA dans le cadre de la relation « in house » pour le financement des investissements d'efficacité énergétique des bâtiments du patrimoine immobilier de la Ville. Approbation. Gestion f. C/IDEA/Inv.effic.Energ.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : On en a débattu aussi en Commission mais à la réflexion, je trouve que la solution qui est adoptée dans ce point 8 est une solution intéressante puisqu'on va faire des investissements en efficacité énergétique donc grosso-modo de l'isolation quand même principalement, finalement avec l'argent qui reviendra à la Ville de Mons lors de la vente du réseau de télédistribution. Il y a là un capital important qui est à l'IDEA puisque ce réseau était un réseau de l'IDEA. Bien sûr, cet argent ne rapportera plus mais avec ce que les économies d'énergie vont rapporter je crois que ce sera quand même un placement des plus judicieux en plus évidemment de l'aspect écologique mais même sur le plan économique, je crois que ce sera un des placements les plus judicieux qu'on pouvait faire avec cet argent là. Donc, nous votons ce point 8 avec conviction.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci, nous sommes convaincus effectivement que le développement durable avec la collaboration de l'IDEA, c'est un plus pour la Ville, donc on peut considérer l'unanimité.

ADOPTE à l'unanimité - 9<sup>ème</sup> annexe

9<sup>e</sup> Objet : C.I.S.M. – Assemblée générale le 27.06.12 – Ordre du jour. Approbation des points 1 à 6. Gestion f. C/CISM/

ADOPTE à l'unanimité - 10<sup>ème</sup> annexe

10<sup>e</sup> Objet : Association Intercommunale Du Bois d'Havré – Assemblée Générale Ordinaire le 25.06.12 – Ordre du jour – approbation des points 2 a 7. Gestion f. C/IBH/AG

ADOPTE à l'unanimité - 11<sup>ème</sup> annexe

11<sup>e</sup> Objet : INTERCOMMUNALE I.E.H. – Assemblée générale statutaire le 25.06.12 – Ordre du jour- Approbation des points 2 et 3. Gestion f. C/IEH/AG

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : C'est à propos de l'IEH, je fais une remarque que la politique pour favoriser l'énergie verte de l'IEH est largement en sommeil et en tout cas, elle n'est pas assez dynamique et c'est la raison pour laquelle nous allons nous abstenir sur ce point 11 même si ce n'est pas une raison technique relative à l'Assemblée générale, c'est une raison plutôt symbolique, que c'est une intercommunale qui devrait être plus performante en matière d'incitation à produire de l'énergie verte.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

30 OUI : MM. DI RUPO, BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, DEBAUGNIES, Mme COLINIA, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. X. DUPONT, BRESART, Mme BOUROUBA, M. TRANCHANT, Mmes FRANCO, WAELPUT, M. BARVAIS

3 abstentions : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS

ADOPTE - 12<sup>ème</sup> annexe

12<sup>e</sup> Objet : INTERCOMMUNALE IGH – Assemblée Générale statutaire le 25.06.12 – Ordre du jour – Approbation des points 2 et 3. Gestion f. C/IGH/AG

ADOPTE à l'unanimité - 13<sup>ème</sup> annexe

13<sup>e</sup> Objet : INTERCOMMUNALE HYGEA – Assemblée Générale du 28.06.12 – ordre du jour – approbation des points 1, 4, 5, 6. Gestion f.C/HYGEA

ADOPTE à l'unanimité - 14<sup>ème</sup> annexe

14<sup>e</sup> Objet : INTERCOMMUNALE IDEA – Assemblée générale le 28.06.2012 – ordre du jour – approbation des points 1, 4 à 13. Gestion f.C/IDEA

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Nous nous abstenons parce que nous n'avons personne au Conseil d'Administration !

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

30 OUI : MM. DI RUPO, BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, DEBAUGNIES, Mme COLINIA, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. X. DUPONT, BRESART, Mme BOUROUBA, M. TRANCHANT, Mmes FRANCO, WAELPUT, M. BARVAIS

3 abstentions : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS

ADOPTE - 15<sup>ème</sup> annexe

15<sup>e</sup> Objet : INTERCOMMUNALE I.P.F.H. – Assemblée générale le 29.06.12 – ordre du jour – Approbation des points 2 et 3. Gestion f. C/IPFH

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Alors, là, c'est pour vous communiquer une bonne nouvelle puisque Mme JOB et moi étions au Conseil d'Administration de l'IPFH il y a quelques minutes, moins d'une heure et ce Conseil d'Administration a décidé de l'attribution du marché de la centrale d'achat d'énergies. Vous savez que l'IPFH organise une centrale d'achat d'énergies à la fois du gaz et de l'électricité au profit des communes, CPAS, Immobilières Sociales, etc. et en tout cas le marché en électricité va être attribué à de l'énergie verte. J'avais, dans ce Conseil d'Administration, plaidé pour qu'il en soit ainsi, le cahier des charges n'était pas prévu dans ce sens là mais il arrive que finalement l'énergie verte est moins chère pour cette centrale d'achat que les autres formes d'énergie. Donc, c'est quand même quelque chose que je voulais relever parce que quelquefois, on entend dire oui mais de l'énergie verte, ça coûte plus cher que de l'énergie nucléaire et bien dans le cadre d'un marché public, les mégas watts, je ne sais plus, plus d'un million de mégas watts, en tout cas va être attribué à un marché d'énergie verte par la centrale d'achat de l'IPFH et donc j'encourage toutes les administrations et la Ville de Mons est déjà affiliée à cette centrale d'achat donc c'est très bien mais si d'autres sièges, dans d'autres organismes publics, je les encourage à rejoindre cette centrale d'achat, il y a un intérêt écologique et économique de les rejoindre.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Tant que vous avez de bonnes nouvelles, je vous cède la parole avec plaisir, n'est-ce pas M. VISEUR !

ADOPTE à l'unanimité - 16<sup>ème</sup> annexe

16<sup>e</sup> Objet : S.C.I. Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons-Borinage – Assemblée générale le 28.06.12 – ordre du jour – Approbation des points 2, 6 à 11. Gestion f. C/CHUP

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Nous n'avons personne au Conseil d'Administration, nous nous abstenons dans ce cas là.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

30 OUI : MM. DI RUPO, BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, DEBAUGNIES, Mme COLINIA, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. X. DUPONT, BRESART, Mme BOUROUBA, M. TRANCHANT, Mmes FRANCO, WAELPUT, M. BARVAIS

3 abstentions : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS

ADOPTE - 17<sup>ème</sup> annexe

17<sup>e</sup> Objet : ASBL PARENTHÈSE (projet M.A.S.S. Mons) – Compte et bilan de l'exercice 2010. Approbation. Gestion f. C/C2010/ASBL/026

ADOPTE à l'unanimité - 18<sup>ème</sup> annexe

18<sup>e</sup> Objet : ASBL PARENTHÈSE (projet M.A.S.S. Mons) – Budget de l'exercice 2011. Approbation. Gestion f. C/B2011/ASBL/

ADOPTE à l'unanimité - 19<sup>ème</sup> annexe

19<sup>e</sup> Objet : Intercommunale IGRETEC – Assemblée générale le 29.06.2012 – Ordre du jour – Approbation des points 1, 3 à 7. Gestion f. C/IGRETEC

ADOPTE à l'unanimité - 20<sup>ème</sup> annexe

20<sup>e</sup> Objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES. Ouvertures de classes dites « d'été » au 30.4.2012. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 64

ADOPTE à l'unanimité - 21<sup>ème</sup> annexe

21<sup>e</sup> Objet :PV de l'encaisse du Receveur communal au 31.12.2011. Gestion f.

ADOPTE à l'unanimité - 22<sup>ème</sup> annexe



22<sup>e</sup> Objet :S.C.I. Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons-Borinage – Accord de principe de garantie, par la Ville, pour un montant de 6.012.500 euros (92,5%) des emprunts à contracter destinés à couvrir des dépenses d’investissements. Approbation. Gestion f. C/CHUP

ADOPTE à l’unanimité - 23<sup>ème</sup> annexe

23<sup>e</sup> Objet : FABRIQUES D’ÉGLISE – MODIFICATION BUDGÉTAIRE N°1 – EXERCICES 2009.

a) St Rémy à Cuesmes. Gestion f. 79006

ADOPTE à l’unanimité - 24<sup>ème</sup> annexe

b) St Martin à Hyon. Gestion f. 79008

ADOPTE à l’unanimité - 25<sup>ème</sup> annexe

c) St Martin à Obourg. Gestion f. 79010

ADOPTE à l’unanimité - 26<sup>ème</sup> annexe

d) St Martin à Harveng. Gestion f 79016

ADOPTE à l’unanimité - 27<sup>ème</sup> annexe

e) Ste Barbe à Flénu. Gestion f. 79019

ADOPTE à l’unanimité - 28<sup>ème</sup> annexe

f) St Martin à Jemappes. Gestion f. 79020

ADOPTE à l’unanimité - 29<sup>ème</sup> annexe

g) St Brice à Nouvelles. Gestion f. 79023

ADOPTE à l’unanimité - 30<sup>ème</sup> annexe

h) St Symphorien à St Symphorien. Gestion f. 79024

ADOPTE à l’unanimité - 31<sup>ème</sup> annexe

i) St Amand à Spiennes. Gestion f. 79025

ADOPTE à l’unanimité - 32<sup>ème</sup> annexe

24<sup>e</sup> Objet : FABRIQUES D’ÉGLISE – COMPTE GENERAL DES RECETTES ET DES DÉPENSES – EXERCICES 2009

a) St Rémy à Cuesmes. Gestion f. 79006

ADOPTE à l'unanimité - 33<sup>ème</sup> annexe

b) St Martin à Hyon. Gestion f. 79008

ADOPTE à l'unanimité - 34<sup>ème</sup> annexe

c) Ste Waudru à Cibly. Gestion f. 79009

ADOPTE à l'unanimité - 35<sup>ème</sup> annexe

d) St Martin à Obourg. Gestion f. 79010

ADOPTE à l'unanimité - 36<sup>ème</sup> annexe

e) St Martin à Ghlin. Gestion f. 79013

ADOPTE à l'unanimité - 37<sup>ème</sup> annexe

f) St Martin à Harveng. Gestion f. 79016

ADOPTE à l'unanimité - 38<sup>ème</sup> annexe

g) St Léger à Havré Ghislage. Gestion f. 79018

ADOPTE à l'unanimité - 39<sup>ème</sup> annexe

h) Ste Barbe à Flénu. Gestion f. 79019

ADOPTE à l'unanimité - 40<sup>ème</sup> annexe

i) St Martin à Jemappes. Gestion f. 79020

ADOPTE à l'unanimité - 41<sup>ème</sup> annexe

j) St Brice à Nouvelles. Gestion f. 79023

ADOPTE à l'unanimité - 42<sup>ème</sup> annexe

k) St Symphorien à St Symphorien. Gestion f. 79024

ADOPTE à l'unanimité - 43<sup>ème</sup> annexe

l) St Amand à Spiennes. Gestion f. 79025

ADOPTE à l'unanimité - 44<sup>ème</sup> annexe

m) St Ghislain à Villers St Ghislain. Gestion f. 79026

ADOPTE à l'unanimité - 45<sup>ème</sup> annexe

25° Objet : FABRIQUES D'ÉGLISE – MODIFICATION BUDGÉTAIRE N°1 – EXERCICE 2010

a) St Rémy à Cuesmes. Gestion f. 79006

ADOPTE à l'unanimité - 46<sup>ème</sup> annexe

b) St Martin à Hyon. Gestion f. 79008

ADOPTE à l'unanimité - 47<sup>ème</sup> annexe

c) St Martin à Obourg. Gestion f. 79010

ADOPTE à l'unanimité - 48<sup>ème</sup> annexe

d) Ste Vierge à Nimy. Gestion f. 79012

ADOPTE à l'unanimité - 49<sup>ème</sup> annexe

e) St Martin à Ghlin. Gestion f. 79013

ADOPTE à l'unanimité - 50<sup>ème</sup> annexe

f) St Martin à Harveng. Gestion f. 79016

ADOPTE à l'unanimité - 51<sup>ème</sup> annexe

g) Ste Barbe à Flénu. Gestion f. 79019

ADOPTE à l'unanimité - 52<sup>ème</sup> annexe

h) St Martin à Jemappes. Gestion f. 79020

ADOPTE à l'unanimité - 53<sup>ème</sup> annexe

i) St Brice à Nouvelles. Gestion f. 79023

ADOPTE à l'unanimité - 54<sup>ème</sup> annexe

j) St Symphorien à St Symphorien. Gestion f. 79024

ADOPTE à l'unanimité - 55<sup>ème</sup> annexe

k) St Amand à Spiennes. Gestion f. 79025

ADOPTE à l'unanimité - 56<sup>ème</sup> annexe

l) St Ghislain à Villers St Ghislain. Gestion f. 79026

ADOPTE à l'unanimité - 57<sup>ème</sup> annexe

26° Objet : FABRIQUES D'ÉGLISE – COMPTE GENERAL DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR L'EXERCICE 2010.

a) St Rémy à Cuesmes. Gestion f. 79006

ADOPTE à l'unanimité - 58<sup>ème</sup> annexe

b) St Martin à Hyon. Gestion f. 79008

ADOPTE à l'unanimité - 59<sup>ème</sup> annexe

c) Ste Waudru à Ciply. Gestion f. 79009

ADOPTE à l'unanimité - 60<sup>ème</sup> annexe

d) St Martin à Obourg. Gestion f. 79010

ADOPTE à l'unanimité - 61<sup>ème</sup> annexe

e) Ste Vierge à Nimy. Gestion f. 79012

ADOPTE à l'unanimité - 62<sup>ème</sup> annexe

f) St Martin à Ghlin. Gestion f. 79013

ADOPTE à l'unanimité - 63<sup>ème</sup> annexe

g) St Martin à Harveng. Gestion f. 79016

ADOPTE à l'unanimité - 64<sup>ème</sup> annexe

h) St Martin à Havré. Gestion f. 79017

ADOPTE à l'unanimité - 65<sup>ème</sup> annexe

i) St Léger à Havré Ghislage. Gestion f. 79018

ADOPTE à l'unanimité - 66<sup>ème</sup> annexe

j) Ste Barbe à Flénu. Gestion f. 79019

ADOPTE à l'unanimité - 67<sup>ème</sup> annexe

k) St Martin à Jemappes. Gestion f. 79020

ADOPTE à l'unanimité - 68<sup>ème</sup> annexe

l) St Brice à Nouvelles. Gestion f. 79023

ADOPTE à l'unanimité - 69<sup>ème</sup> annexe

m) St Symphorien à St Symphorien. Gestion f. 79024

ADOPTE à l'unanimité - 70<sup>ème</sup> annexe

n) St Amand à Spiennes. Gestion f. 79025

ADOPTE à l'unanimité - 71<sup>ème</sup> annexe

o) St-Ghislain à Villers St Ghislain. Gestion f. 79026

ADOPTE à l'unanimité - 72<sup>ème</sup> annexe

27<sup>e</sup> Objet : SYNODE DE L'ÉGLISE PROTESTANTE UNIE DE BELGIQUE.  
Cuesmes. Modifications budgétaires n°s 1 et 2 – exercice 2009. Gestion f. 79007

ADOPTE à l'unanimité - 73<sup>ème</sup> annexe

28<sup>e</sup> Objet : SYNODE DE L'ÉGLISE PROTESTANTE UNIE DE BELGIQUE.  
Jemappes. Modification budgétaire n° 1 – exercice 2009. Gestion f. 79027

ADOPTE à l'unanimité - 74<sup>ème</sup> annexe

29<sup>e</sup> Objet : SYNODE DE L'ÉGLISE PROTESTANTE UNIE DE BELGIQUE.  
COMPTE GENERAL DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR L'EXERCICE 2009.

a) Cuesmes. Gestion f. 79007

ADOPTE à l'unanimité - 75<sup>ème</sup> annexe

b) Ghlin. Gestion f. 79014

ADOPTE à l'unanimité - 76<sup>ème</sup> annexe

c) Jemappes. Gestion f. 79027

ADOPTE à l'unanimité - 77<sup>ème</sup> annexe

30<sup>e</sup> Objet : SYNODE DE L'ÉGLISE PROTESTANTE UNIE DE BELGIQUE.  
MODIFICATION BUDGÉTAIRE N°1 – EXERCICE 2010

a) Cuesmes. Gestion f. 79007

ADOPTE à l'unanimité - 78<sup>ème</sup> annexe

b) Jemappes. Gestion f. 79027

ADOPTE à l'unanimité - 79<sup>ème</sup> annexe

31<sup>e</sup> Objet : SYNODE DE L'ÉGLISE PROTESTANTE UNIE DE BELGIQUE.  
COMPTE GENERAL DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR L'EXERCICE 2010

a) Cuesmes. Gestion f. 79007

ADOPTE à l'unanimité - 80<sup>ème</sup> annexe

b) Ghlin. Gestion f. 79014

ADOPTE à l'unanimité - 81<sup>ème</sup> annexe

c) Jemappes. Gestion f. 79027

ADOPTE à l'unanimité - 82<sup>ème</sup> annexe

Entrée de Mme HOUDART = 34 présents

32<sup>e</sup> Objet : ZACC 21 de Mons dite « Derrière le Champ de Mars » - Principe de mise en œuvre. Approbation de l'auteur de projet et du contenu du R.I.E. proposés. Gestion Territ. et Economique UR2012/ZACC 21

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : C'est un peu une autre chanson ! Ce point, c'est un point en prise directe avec mon interpellation du Conseil précédent sur la politique foncière de Mons, on avait eu un débat déjà la fois passée là-dessus mais ici, au fond, c'est la suite du débat avec un point concret, c'est la mise en œuvre de la ZACC 21 dite Derrière le Champ de Mars. Et donc, je veux, à cette occasion là faire une série de remarques. La première remarque, c'est celle-ci. Un quidam, un particulier a des terrains qui ne lui rapportent pas beaucoup, ce sont des prairies, des jardins, des bosquets, en tout cas, ce n'est pas d'un grand rapport mais il prend plus une option sur les terrains de ses voisins pour pouvoir en devenir propriétaire au cas où tout va bien pour lui. Parce que, effectivement, c'est un coup de bol pour lui que tous ces terrains sont dans une ZACC, c'est-à-dire une zone d'aménagement communal concertée et il va essayer de transformer tout ça en terrains à bâtir et donc au total, ça va être pour lui une opération quand même assez juteuse. Et donc, ma première remarque, c'est que je constate que ce n'est pas le pouvoir public qui prend l'initiative de mettre en œuvre cette ZACC en fonction d'un plan cohérent, en tout cas de répartition entre zones urbanisées et non urbanisées mais c'est un intérêt privé qui est à l'initiative pour en tirer le meilleur rapport possible pour lui-même évidemment, ça va de soi mais on verra plus loin qu'il essaye de faire croire que c'est dans l'intérêt général et ça c'est quand même une autre question. Alors, la deuxième remarque, le quidam en question doit faire une étude préliminaire qui justifie son initiative et il commande ça à un bureau d'études, dans ce cas-ci le bureau d'études c'est ARCEA. Il la commande et il la paie. Cela veut dire qu'il est client de ce bureau. Pour moi, c'est évidemment que ce bureau met en exergue tous les arguments positifs et se garde évidemment de dire qu'il y a

éventuellement des éléments contraires même si ce bureau est agréé par la Région wallonne, je n'en disconviens pas mais de sa part ce serait stupide de mettre des arguments contraires à l'intérêt de son client parce que, un pareil bureau, ce serait évidemment une réputation exécrationnelle et il n'aurait bien vite plus de clients. Mais c'est quand même ce même bureau qu'on va choisir pour l'étape suivante, c'est-à-dire pour le rapport urbanistique environnemental, le RUE en jargon, donc c'est également payé par le même particulier quidam, c'est légal, je n'en disconviens pas mais enfin, globalement c'est quand même un peu naïf de pouvoir croire que ce bureau va être tout à fait objectif dans son rapport urbanistique environnemental. Bien sûr, ce rapport n'est pas décisionnel, on est bien d'accord, ce sera le pouvoir public qui décidera in fine, je le sais mais la décision dépend quand même assez largement du contenu du rapport. Alors, ce n'est pas ici qu'on peut changer les choses, on est tout à fait d'accord mais on est dans une enceinte où on peut débattre de politique donc même si ce n'est pas de la compétence du pouvoir communal j'estime que ce sont des remarques que nous pouvons faire, d'autant plus qu'un certain nombre d'entre-vous siège aussi au Parlement Wallon et donc, on peut aussi éventuellement voir ce qu'on peut faire de ce côté-là et d'ailleurs, de ma part, je vais envoyer une note au Cabinet du Ministre Ecolo Henry en matière d'aménagement du territoire pour voir s'il n'y a pas lieu à remédier à ce qui me semble un défaut de la législation. C'est le pouvoir public à mon sens qui devrait désigner le bureau parmi les bureaux agréés évidemment et puis faire payer la facture par le promoteur, ce qui est logique mais le promoteur lui-même ne choisit pas son bureau pour ne pas être le client de celui qui va devoir faire le rapport. La troisième remarque, c'est que ce rapport m'a semblé assez indigent. Le rapport préliminaire, on est bien d'accord, est assez indigent. On tartine en long et en large sur la démographie, la disponibilité foncière, la proximité de la Ville, donc la nécessité de créer de l'habitat en particulier dans la première couronne où se trouvent ces terrains. Après ça il y a une série de lieux communs sur les fonctions de la Ville et une dizaine de photos de Louvain-la-Neuve dont on ne comprend pas très bien ce que ça vient faire là. Mais, pour simplement savoir ce qu'il y a actuellement sur ces terrains, j'ai dû dans le dossier aller voir dans d'autres documents et j'en profite pour remercier M. l'Echevin MARTIN de m'avoir donné les copies de ces documents que je lui avais demandées parce que je les avais découverts en quelque sorte, ce sont des documents que j'ai sans doute lus il y a un certain nombre d'années mais je les ai retrouvés dans le dossier et donc ces documents là ce sont des documents qui ont été établis antérieurement par le

COPARCH donc un autre bureau d'études et cette fois ci à la demande de la Ville, c'est dans le programme de mise en œuvre des ZAD, c'est-à-dire zones d'aménagements différés, l'ancienne appellation des ZACC, c'est pas toujours facile de s'y retrouver. Et c'est là que j'ai trouvé les éléments qui étaient ignorés dans le rapport d'ARCEA, par exemple qu'il y ait des prairies de fauches, des feuillus, des conifères mais aussi des jardins potagers peut-être même des jardins collectifs, des jardins d'agrément, des vergers, etc. Il y aurait sur ce terrain d'après les renseignements que j'ai obtenus par ailleurs, des petites mares avec plusieurs espèces de tritons et que ce serait intéressant. Donc, je crois qu'au total, il s'agit quand même d'une zone intéressante pour le cadre de vie, pour l'autoproduction alimentaire, pour la biodiversité mais tout ça, ARCEA dans son rapport préliminaire n'en dit pas un mot. Le COPARCH, donc l'étude faite ou commandée en tout cas par la Ville, révèle aussi que la percolation des eaux de pluie est mauvaise. Donc, nous sommes dans une zone qui est plutôt marécageuse avec des risques d'inondations sans doute puisque la percolation des eaux de pluie est mauvaise et le COPARCH classe cette zone dans « difficile à égoutter » et dit en toutes lettres qu'en cette matière il faudra voûter la Fontaine à l'Aulnoye qui nécessitera un chantier important. Et qu'est-ce qu'on trouve à ce sujet là dans l'étude préliminaire d'ARCEA parce qu'elle aborde quand même le problème des eaux de pluie et de l'égouttage. ARCEA émet deux avis antinomiques, d'une part, on peut lire, je cite : compte tenu de la nature du sol et de la proximité de la nappe aquifère, il n'apparaît pas réaliste à ce stade de l'étude d'envisager des systèmes d'infiltration des eaux pluviales dans le sol. Donc, en toutes lettres, les eaux s'infiltreront mal. Mais deux lignes plus haut, ARCEA prône l'utilisation de matériaux drainants pour l'aménagement de l'espace public. Alors, écoutez, moi, ça ne m'apparaît pas sérieux que dans une étude, dans le chapitre des eaux, on dit il faut des matériaux drainants mais de toute façon la percolation est mauvaise. Il faut savoir, pour moi, c'est du copié-collé d'une autre étude et c'est un autre rapport que l'on fourgue comme ça vite fait, bien fait, en tout cas ce rapport ne me paraît pas du tout bien fait et en matière d'égouttage en tout cas, il n'y aura rien de réglé, tout dépendra de l'IDEA si l'IDEA fait des travaux d'égouttage dans cette zone là. Alors, quatrième et dernière remarque, donc je veux dire, nous n'en sommes pas du tout au niveau décisionnel à ce stade, aujourd'hui, on ne sait pas encore si tout ça va se faire mais je crois que ce dossier, s'il aboutit, sera une illustration de plus de l'urbanisation galopante de notre Ville. On aura une Ville qui sera prolifique en logements, ce n'est pas mauvais mais qui, malheureusement, à contrario sera pauvre en



qualité de vie que peuvent procurer des espaces verts, la biodiversité, les jardins, etc. Parce que dans les documents qui se trouvaient dans le dossier, j'ai trouvé effectivement que la Ville de Mons a bien l'intention d'urbaniser toutes les ZACC, c'est écrit en toutes lettres dans le rapport du COPARCH que j'ai déjà cité et que je vais vous lire même si c'est un petit peu long mais ça me paraît essentiel. Donc, l'objectif pour les ZAD- on était dans les ZAD à l'époque - ainsi et conformément au schéma de structure, toutes les ZAD accueilleront de l'habitat à l'exception des ZAD 43 et 49 qui seront aménagées en zones d'activité économique et tertiaire dont la mise en œuvre se fera probablement à long terme lorsque l'activité économique en ressentira le besoin, donc là seront mises des entreprises. La ZAD 45 affectée en zone d'activités mixtes qui pourra accueillir des PME, donc de nouveau on urbanise, et enfin il est possible d'envisager l'implantation de commerces sur la ZAD 19 sur le bord de la bretelle autoroutière vu la très bonne accessibilité automobile du site. Donc, toutes les ZAD seront un jour urbanisées selon le rapport du COPARCH commandé par la Ville. Enfin, M. MARTIN, vous faites signe que non moi je dis ce que je l'ai lu dans le dossier. J'ajoute que ce document, puisqu'il est dans le dossier, n'est quand même pas un document obsolète. Si je me base là-dessus, vous n'avez donc pas l'intention de laisser une seule ZACC puisque c'est comme ça qu'on les appelle maintenant, non urbanisée et les espaces verts de Mons vont être réduits à la portion congrue. Donc, nous, c'est une vision des choses que nous ne pouvons pas accepter et donc on ne veut pas aller dans ce point là et on votera contre ce point. A moins d'avoir des informations renversantes de la part de l'Echevin, dans l'état actuel des choses, ça ne va pas dans le bon sens.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Nous devons nous pencher ici sur la ZACC 21. Pour mémoire, nous sommes à 500 m des boulevards de la Ville de Mons. Dans une perspective de développement durable, nous sommes à proximité du Centre-Ville, de la gare, de la Chaussée de Bruxelles, de tous les grands axes, autoroutiers et routiers. Nous sommes à proximité, je dirai même au sein de l'Université de Mons qui est quand même une réserve foncière prioritaire en termes d'aménagement global et je crois qu'il faudrait d'ailleurs y associer les autorités académiques parce que, autant que faire se peut, ça me semble un axe de développement majeur pour l'Université de Mons. Par ailleurs, au risque de me répéter, les plans de secteur ont été établis voici 50 années, à l'époque où le Boerenbond était évidemment très puissant et nous avons, tant au Chemin de la Masure qu'au Chemin de la Procession, qu'à la Chaussée de Binche, la possibilité de voir des vaches qui paissent tranquillement à proximité des boulevards de

Mons. Est-ce normal ? Depuis 50 ans, la Ville de Jurbise a doublé de population. Dans ces 10.000 habitants, il y a 5.000 montois qui ont dû se loger à Jurbise parce qu'ils ne trouvaient pas de terrain à Mons. Et donc, n'en déplaise à Mme GALANT, le manque de terrain à Mons a profité principalement à Jurbise. Et donc, nous avons un problème d'aménagement. Ensuite et c'est là où je suis en contradiction, on dit à l'article 33 du Code Wallon, que l'affectation des zones d'aménagement communales concertées est déterminée en fonction de la localisation, de la proximité des zones d'initiatives privilégiées, des noyaux d'habitat, des performances des réseaux de communication, de distribution, des coûts induits par l'urbanisation à court, moyen et long termes. Et donc, ça me semble, cette ZACC me semble prioritaire dans l'aménagement puisqu'on est contre les boulevards, à proximité tout proche du Centre-Ville. Et donc, autant je peux comprendre certaines réserves au niveau du type d'aménagement des espaces verts, des espaces collectifs, des densifications de maisons, mais je crois que cette zone est véritablement prioritaire tant pour la Ville que pour l'Université de Mons et donc, nous, nous souhaitons qu'elle soit aménagée en tenant compte des qualités de développement durable des espaces verts et ainsi de suite mais nous insistons et nous le faisons chaque fois, pour qu'on développe davantage de maisons individuelles, familles à la place d'appartements car nous avons vu dans le dossier les données statistiques qui sont communiquées des années 2000-2001-2002-2003. Dix ans ont passé et je crois qu'il y a une modification sensible au niveau des constructions et du bâti montois depuis 10 ans, ce qui va être d'ailleurs fait, il y a un marché public à ce sujet, par l'observatoire de l'habitat montois qui va déterminer précisément quels vont être les besoins pour la population montoise. Mais nous, nous pensons qu'il faut davantage de constructions de maisons individuelles mais en connexion avec les besoins de l'Université de Mons.

Merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci. Je cède la parole à M. l'Echevin MARTIN.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Bien merci mes chers collègues pour vos interventions. Permettez-moi de rappeler quelques éléments de contexte tout d'abord même s'ils ont été soulignés par MM. HAMBYE et VISEUR de manière ponctuelle. Nous sommes donc ici situés sur un terrain stratégique qui est localisé en première couronne à proximité du noyau urbain de la Ville, comme l'a dit M. HAMBYE très justement et qui suscite l'intérêt d'un investisseur lequel a démarché auprès de la Ville et de ses services pour pouvoir étudier la mise en œuvre potentielle de cette zone qui relie donc le campus

de la Plaine de Nimy au Grand Large pour ne citer que ces deux pôles de notre Ville. M. VISEUR, vous faites toute une série de remarques. La première porte sur le caractère financièrement et potentiellement intéressant de la démarche pour l'investisseur. Je voudrais souligner deux choses : la première c'est que je pense qu'il faut toujours se réjouir de pouvoir attirer l'intérêt des investisseurs privés dans notre Ville. Moi je me souviens de M. HAMAIDE qui réclamait des grues dans le paysage de notre Ville et qui, à une autre époque, aurait souhaité un surcroît de dynamisme sur le plan de l'investissement privé. Force est de constater que depuis quelques années, on assiste à un engouement des investisseurs privés pour Mons, on ne va pas s'en plaindre, compte tenu du fait que le logement est un enjeu majeur pour la population, qu'il faut comme on l'a déjà dit à plusieurs reprises construire de nombreux logements ne serait-ce que pour maintenir la population à un niveau stable et éviter une inflation des loyers ou des coûts d'acquisitions et donc la multiplication des projets est bonne pour la population et pour permettre à nos citoyens d'avoir une acquisition et une location potentielles à des prix qui soient décents. Cela c'est la première remarque. Deuxième remarque par rapport à l'intérêt financier potentiel de la démarche pour l'investisseur, je dirai qu'il est encore un peu tôt pour se positionner en la matière puisque, comme vous l'avez souligné, M. VISEUR, il y a à ce stade, une ébauche d'étude, ce n'est pas vraiment une étude, ce sont une série de considérations qui sont reprises dans le dossier qui était joint à l'intention des Conseillers. L'étude en tant que telle, comme vous l'avez dit, le RUE sera établi, devra tenir compte de l'impact potentiel de l'urbanisation de cette zone sur la Ville, en matière de mobilité, en matière d'égouttage, en matière d'impact environnemental, etc. etc. et donc l'urbanisation potentielle de cette zone qui est encaquée dans la première couronne et qui n'est pas facile d'accès en l'état actuel des choses, comme les autres ZACC qui sont situées en première couronne d'ailleurs, pourrait tout à fait générer des coûts significatifs pour l'investisseur en matière d'égouttage ou de liaison pour ne citer que ces exemples. Parler à ce stade d'investissement « juteux » pour reprendre votre expression, je pense que c'est un peu prématuré, je pense que ce qu'il faut retenir, c'est l'intérêt de l'investisseur. Deuxième élément, le Bureau d'études. Vous disiez qu'effectivement nous pourrions avoir quelques considérations par rapport à la manière dont le CWATUP est pensé et au fait que c'est effectivement un bureau d'études qui doit être au-dessus de la mêlée mais qui est payé par, in fine, le demandeur. J'ai retrouvé d'ailleurs à cet égard, une interpellation qui avait été faite par des parlementaires à l'intention du Ministre Henry le 24 novembre

dernier et qui, justement, l'interrogeaient par rapport à cet état de choses, le Ministre rappelait qu'il existait toute une série de garde-fous, il évoquait le fait que les personnes chargées de l'étude d'incidences sont assimilées à des personnes chargées d'un service public et font par ailleurs l'objet d'une procédure d'agrément, que toute personne choisie en qualité d'auteur d'une étude d'incidences peut être récusée si elle se trouve dans les conditions susceptibles de mettre en cause l'indépendance de l'exercice de sa mission et que, par ailleurs, la qualité de chaque étude d'incidences est évaluée par le CWEDD, c'est-à-dire le Conseil Wallon de l'Environnement pour le Développement Durable et que d'ailleurs, plusieurs avis défavorables avaient déjà été émis par le CWEDD par rapport à certaines études et en conclusion, le Ministre Henry estimait que le législateur avait élaboré le Code de l'Environnement de manière telle que l'on pouvait éviter autant que possible les dérapages soulevés. Effectivement, on peut avoir un débat sur la meilleure formule possible, je dois bien vous avouer que nous-mêmes nous avons déjà formulé quelques remarques par rapport à cela, dans les faits nous n'avons jamais été confrontés à des difficultés par rapport à l'indépendance et l'objectivité des rapports qui étaient remis au service mais c'est un débat qui peut avoir lieu mais dans une autre enceinte que la nôtre puisque, vous l'avez rappelé, il s'agit ici d'un travail qui doit être mené par le législateur wallon. Alors, par rapport à la qualité du dossier qui est joint aux Conseillers aujourd'hui, je l'ai déjà dit succinctement, il ne s'agit pas ici d'une étude exhaustive, il s'agit simplement d'un ensemble de considérations qui sont émises à l'intention des Conseillers pour justifier de la possibilité d'étudier la mise en œuvre d'une ZACC avec toutes les conditions possibles et imaginables. Donc, on en est ici à un stade extrêmement préliminaire qui a pour objectif d'étudier la faisabilité de l'urbanisation, le RUE déterminera selon les règles fixées par le CWATUP si oui ou non il y a un intérêt à avancer un peu plus loin, le Conseil communal sera amené à statuer en la matière en fonction des éléments qui vous seront soumis et il pourra dès lors apprécier de la qualité de l'étude et de l'intérêt d'urbaniser le moment venu mais en l'occurrence pas encore aujourd'hui. Il serait d'ailleurs dommage à ce stade de se refuser et de se fermer des portes par rapport au choix d'un investisseur qui fait des démarches ici à l'égard de la Ville de Mons et donc, nous défendons, au niveau du Collège en tout cas, l'utilité de pouvoir mener ces études pour pouvoir renforcer l'offre de logements dans notre Ville, pour les raisons évoquées par ailleurs. Vous évoquiez le document de COPARCH par rapport au fait que toutes les ZACC avaient vocation à être urbanisées à un moment donné. En théorie, oui, une

ZACC est une réserve foncière. Elle a une vocation à terme d'urbanisation. Vous dire dans quel délai, ce serait évidemment un peu difficile. Ce que l'on vous a répondu lors du dernier Conseil c'est que la volonté du Collège n'était certainement pas de procéder à une urbanisation concomitante de toutes ces ZACC parce que ce ne serait pas souhaitable, parce qu'il ne faut pas insulter l'avenir et puis aussi, parce qu'il faut systématiquement aussi des investisseurs et des études complètes avec une analyse complète des impacts en terme de mobilité et d'égouttage, ce qui pose toute une série de difficultés. Quand vous lisez dans le texte que toutes les ZACC ou ZAD ont vocation à accueillir du logement sauf celles qui ont à accueillir les activités économiques, il faut y voir là une simple distinction entre les ZACC qui sont appelées à accueillir du logement par rapport à celles qui sont appelées à accueillir de l'activité économique ou commerciale. C'est comme cela qu'il faut le lire, non pas dans une vocation d'urbanisation rapide de toutes les ZACC, mais simplement de dire que certaines ZACC seront réservées à des activités économiques et commerciales, par opposition à celles qui accueilleront du logement qui seront plus nombreuses. C'est juste une petite nuance de texte, peut-être que le texte n'est pas bien formulé, mais c'est comme cela, en tout cas, qu'il faut le lire. Par rapport à l'intervention de M. HAMBYE, simplement une remarque sur le seul point qui pourrait faire débat, j'ai envie de dire, puisque pour le reste vos propos rejoignent totalement la position du Collège, les maisons individuelles et le type de logements qui devraient être aménagés sur ces terrains, vous avez eu l'élégance de le souligner, nous avons travaillé longuement sur un cahier de charges qui se veut la base de la mise en place d'un observatoire du logement ici à Mons, c'est une première en Belgique d'ailleurs, cela a nécessité beaucoup de travail pour pouvoir établir ce cahier des charges et pour avoir un outil qui sonne vrai à la décision à la fois pour les Pouvoirs publics et pour les investisseurs. La tendance en tous les cas est à la densification, c'est la tendance qui est recommandée par les Autorités régionales, particulièrement en première couronne, donc il devient de plus en plus difficile de pouvoir travailler sur des maisons individuelles. Ce que l'on essaie de faire à la Ville – et j'en terminerai par là et c'était le cas, notamment, pour la ZACC Fariaux – c'est de pouvoir faire en sorte que les projets d'urbanisation s'intègrent le mieux possible avec le bâti existant, c'est-à-dire, avec une proportionnalité dans l'importance des bâtiments construits. En l'occurrence, pour Fariaux, vous vous souviendrez qu'il y avait une partie construite en maisons trois ou quatre façades et le reste, avec une densification plus

importante, mais à ce stade, il est encore un peu tôt pour se positionner en la matière. Voilà, merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff: Voilà, merci. Vous avez eu de nombreuses explications. On va vous céder la parole, tout en vous rappelant qu'ici, il n'y a pas de décision, c'est simplement la possibilité d'analyser. On reviendra, évidemment, après des études complémentaires, certainement beaucoup plus poussées. M. VISEUR, vous avez la parole.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui, enfin, il n'y a pas de décision, c'est quand même l'approbation de l'auteur de projet dont j'ai dit tout le mal que j'en pensais et du contenu du rapport d'incidences et d'environnement. Donc, il y a quand même une décision qui est prise, m'enfin ... Je voulais, par rapport à ce que j'ai entendu maintenant faire une ou deux remarques. D'abord, la différence de discours entre Monsieur HAMBYE et moi-même, c'est la différence de discours entre un Notaire et un Ecologiste, il n'y a rien de surprenant là-dedans. Fait personnel, c'est cela ?

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Je répondrai après ...

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : A propos d'habitat, moi, j'ai quand même des doutes que l'on puisse faire là un habitat vraiment de qualité sur un terrain marécageux, au pied d'une ligne de chemin de fer à grande fréquentation. Cela me paraît, même si ce n'est pas loin de la Ville, cela ne me paraît pas tellement intéressant de donner comme destination à ce terrain-là, de faire de l'habitat, moi je doute que l'on puisse faire de l'habitat de qualité. Ce que je voulais dire à propos de la mise en œuvre par un privé, si un privé le fait, bien sûr, que c'est pour y faire un profit, je ne vais pas contester cela mais moi je souhaiterais qu'il y ait des initiatives publiques de mise en vert de ZACC non pas pour faire de l'habitat mais pour dire là, on va faire une réserve naturelle ou bien on va faire un espace vert, etc... quelque chose qui soit réservé à autre chose que de l'urbanisation. Apparemment, cela n'entre pas dans vos intentions puisque j'ai l'air de parler comme si je débarquais de Mars, mais enfin, c'est quand même une vue à laquelle je souscrirais de dire entre les 50 ZACC quelque chose comme cela qu'il y a dans la Ville de Mons, on ne va pas toutes les urbaniser, on va en garder certaines, effectivement, pour autre chose que des maisons et des entreprises. Les études, vous l'avez dit vous-même, le CWDED critique plus d'une fois la qualité des études sur le plan environnemental, ça met de l'eau à mon moulin pour dire que le système actuel n'est pas intéressant mais on ne va pas continuer ce débat là parce que ce n'est pas ici

qu'il doit avoir lieu. Voilà les réponses que je voulais faire suite à ce que je viens d'entendre.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Je vais encore répéter, taper sur le clou à propos de la Région wallonne. Qu'est-ce que la Région wallonne ? Une réserve indienne, 30% de bois dans la statistique géographique, 30% de prairies et 30% de champs, 90% du territoire wallon, c'est une zone verte. Alors quand on me dit que j'ai la réaction d'un notaire, on ne comprend pas la réalité de la Région wallonne. La Région wallonne, c'est 30% de bois, 30% de prairies et 30% de champs, alors le problème, ce n'est pas d'opposer un développement économique à tout crin avec le maintien des zones vertes, le tout c'est de concilier le développement harmonieux d'un habitat qui conserve les spécificités du lieu. Il faut donc et je suis sidéré de voir comme quoi on donne l'impression d'être le porte-parole des promoteurs ou de quoi que ce soit. D'abord, ceux qui me connaissent le savent bien, mais deuxièmement, je dirai la clef du succès dans une ville, dans une région, c'est un développement harmonieux à la fois de l'économie mais soucieuse du biotope et de l'environnement. Et donc, nous dire parce qu'on développe des ZACC qu'on porte atteinte à l'environnement mais je me répète encore, 90% du territoire en région wallonne, ce sont des zones vertes. Si on ne peut pas développer les 10% ou 12% ou 14% qui restent, mais alors autant rester une réserve indienne et surtout ne pas se développer. Nous avons la possibilité, nous à Mons, de sortir de nos boulevards, de sortir de nos murailles et de faire un peu de développement intégré. Allez voir ce qui se fait à Jurbise et là on a un développement catastrophique parce qu'on a construit le long des routes, des milliers de maisons et il y a un coût induit pour l'égouttage, pour l'électricité, pour l'eau et donc ça c'est un développement qu'il faut éviter. Mais ici, nous avons la possibilité d'avoir des dizaines d'hectares où on peut concentrer l'investissement en faisant des économies d'échelle. Merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci. Mais nous avons un nouveau venu dans le débat, M. TONDREAU.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Oui, mais ce n'est pas vraiment là-dessus que je voulais parler, c'est ce qui me frappait sur la première étude qui avait été faite par le bureau d'études qui avait été désigné par la personne, l'investisseur appelons-le comme ça. Ce qui m'a frappé dans cette étude, c'est comme s'il le connaissait pas la Ville de Mons, il arrivait avec plein de réflexions qui sont des réflexions propres à Louvain-la-Neuve, le Brabant wallon, Bruxelles et je me demande et c'est là le danger, je crains que

de plus en plus, ces bureaux d'études quand ils viennent de l'extérieur, n'ont pas cette sensibilité régionale ou locale. D'ailleurs, je le dirai un peu sur le point suivant, ça m'interpelle. Souvent on fait appel à des gens qui pensent connaître la région mais qui ne la connaissent pas. C'est pour ça que je voudrais au moins, lorsqu'il y a des bureaux d'études ou d'autres organismes, c'est que d'une façon comme d'une autre, ils soient plus associés avec des locaux et des régionaux pour pouvoir sentir exactement. Dans le point ici présent, ça m'a fort frappé, on ne s'est pas rendu compte que ce quartier là est un quartier spécifique, ceux qui le connaissent, s'ils lisaient cette étude, moi c'est ce que j'ai fait, je dis mais ça ne correspond pas, ils n'ont pas senti ce qu'était ce quartier. Voilà, c'est ça que je voulais vous dire.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci M. TONDREAU mais quand même vous rappeler que quand nous sommes à la manœuvre et que les marchés publics le permettent, c'est ce qu'on essaye de faire mais ici nous ne sommes pas à la manœuvre, donc on peut rencontrer votre objectif d'une part travailler avec des locaux mais surtout des gens qui connaissent le statut montois qui est important mais dans ce cas-ci, c'est matériellement impossible puisque nous ne sommes pas, nous, à la manœuvre.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : C'est ça qui me frappe le plus et il faudrait éviter ce danger.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Une remarque par rapport à ce que M. HAMBYE a dit. Une vision des choses, dans laquelle on va concentrer l'habitat jusqu'à un certain degré, je suis d'accord, il ne faut pas de l'habitat diffus. Au-delà d'un certain degré, ça ne va plus parce que la qualité de vie n'y est plus, on est dans des zones citadines où les habitants n'ont qu'une idée, c'est de foutre le camp à la campagne le week-end pour avoir un petit peu d'air parce que si les forêts, les zones agricoles etc. ne sont pas harmonieusement réparties, on va avoir de la concentration d'habitat en trop grand nombre d'un côté et de l'espace vert intéressant ailleurs. Il faut trouver un équilibre entre les deux et je ne suis pas évidemment contre toute forme d'habitat, je ne crois pas que cette zone là malgré sa proximité, je l'ai dit, soit la plus judicieuse mais en tout cas, c'est l'idée qu'on va tout urbaniser qui je crois est une erreur. En tout cas, il ne faut pas faire en sorte que les habitants n'aient qu'une idée, c'est d'aller s'aérer le week-end ailleurs, il faut qu'on puisse trouver en ville, à Mons, autour de Mons, de quoi prendre l'air.



M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Bien, je vais céder la parole à M. MARTIN mais enfin, de la zone dont on parle, n'est quand même pas une zone de promenade bucolique.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Ou des jardins, c'est déjà ça !

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Quelques mots simplement pour conclure le débat à notre niveau. Tout d'abord, pour M. TONDREAU, le bureau retenu ici est un bureau montois, donc il utilise des comparaisons, c'est toujours intéressant de voir ce qui se passe à l'extérieur, ça n'empêche pas de connaître la région et de faire des références aux spécificités montoises et à l'histoire de la Ville dans le dossier qui a été remis. Par rapport à ce que M. VISEUR vient de dire, moi ce que je voudrais simplement que chacun puisse bien mesurer, c'est qu'il y a un plan de secteur, ce plan a été établi il y a une trentaine d'années, il détermine les zones qui sont urbanisables et les zones qui n'ont pas vocation à le devenir et donc, il y a comme M. HAMBYE le disait, une majorité de zones qui sont des zones vertes, des zones agricoles, des zones de forêts et qui sont propices à la promenade, à la détente dans un cadre bucolique ou rural mais ça n'est pas la vocation des ZACC. La vocation des ZACC elle est justement de pouvoir identifier des réserves foncières destinées à l'urbanisation. Donc, c'est totalement le contraire d'une zone verte. Les zones vertes, elles existent, elles sont identifiées, elles ont été fixées par le plan de secteur, dès qu'on y touche il faut une compensation, le législateur a bien fait les choses. La vocation d'une ZACC c'est d'être urbanisée et donc la liste a été arrêtée par le Gouvernement wallon en son temps afin de permettre à la Wallonie d'offrir des terrains à l'urbanisation ou à l'activité économique parce que c'est une des chances majeures de la Wallonie, c'est de pouvoir disposer de terrains. Il faut d'abord remettre le concept tel qu'il a été pensé à l'origine et le remettre en perspective. Pour le reste, par rapport à l'urbanisation de cette ZACC là, on l'a quand même dit et redit, 500 m du cœur de Ville, des services à la population qui sont disponibles à proximité, notamment écoles maternelle, primaire, supérieure, universitaire, services de toutes natures, infrastructure sportive, etc., c'est le lieu propice par excellence pour l'urbanisation dans un esprit de développement durable et d'écologie puisque ça permet de limiter les transports entre cette zone et le Centre-Ville, puisque ça permet d'avoir une utilisation parcimonieuse du sol dans le cadre d'une politique de densification en noyau urbain, il y a quand même là une logique qui est soutenue, me semble-t-il, par toutes les institutions internationales spécialisées dans l'aménagement du territoire, par tous les niveaux de pouvoir dans notre pays, quelles que soient les sensibilités

politiques, il y a une logique imparable à urbaniser dans les lieux qui ont vocation à pouvoir accueillir des services à la population, soit disponible, soit des services complémentaires à proximité des cœurs de Villes et des noyaux urbains. C'est toute la politique qui est menée par le Ministre Henry depuis quelques années, à juste titre, au niveau de la Région wallonne et par ses prédécesseurs. Et donc, ici, il nous semblait intéressant, au niveau du Collège, de pouvoir étudier la mise en œuvre de cette ZACC mais pas seulement dans un cadre isolé, vous aurez noté que la Ville a souhaité élargir la mission du bureau d'études pour pouvoir mieux cerner l'impact de l'urbanisation de cette zone et par ailleurs, l'intention du Collège est d'avoir une réflexion plus globale sur l'urbanisation de la première couronne puisque ce projet n'est pas le seul, il y en a deux autres en première couronne à proximité dans le Nord-Est de Mons et notre intention est d'avoir une réflexion globale sur l'urbanisation de ces zones mais avec comme souhait de pouvoir continuer à développer la Ville, à assurer une offre de logements à des prix corrects à la population qui en a besoin et dont c'est une des principales préoccupations, c'est un bel enjeu pour l'avenir et le Collège pose des jalons ici pour la population, à moyen et à long termes.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Avec en plus une proximité de la gare où on peut se rendre à pied ou à vélo facilement, donc, franchement....

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

31 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, DEBAUGNIES, Mme COLINIA, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. X. DUPONT, BRESART, Mme BOUROUBA, M. TRANCHANT, Mmes FRANCO, WAELPUT, M. BARVAIS

3 abstentions : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS

ADOPTE - 83<sup>ème</sup> annexe

Entrée de M. ROSSI = 35 présents

32<sup>e</sup> Objet bis : Par urgence. Plan marketing touristique. Approbation. Tourisme 607

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Plan marketing de l'Office du Tourisme. J'ai trouvé très intéressante l'étude des hauts et des bas de l'accueil des touristes dans notre pays. J'observe qu'en ce qui concerne les longs séjours, le marché est globalement

en déclin tout comme la destination wallonne. Etonnant ? Pas tant que cela. A cause de la crise, les gens restent moins longtemps sur le lieu de séjour et on peut se poser la question et Bruxelles ? Des touristes s'y installant peuvent y rester quelques jours ou plus longtemps et partir de la capitale pour visiter des villes de province. Quant à ceux qui concernent Mons, 2015 est là tout proche et nul doute qu'il y aura beaucoup d'arrivants à Mons et dans les environs s'ils ne trouvent pas de place sur Mons. Alors, ça me paraît un bon plan, non ?

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci Mme MERCIER, d'autres intervenants ?  
M. VISEUR.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je vais intervenir sur ce point là aussi, voyez que je m'intéresse à vos dossiers, M. MARTIN ! En tout cas, ce plan a effectivement le mérite d'exister et comporte plusieurs aspects intéressants, je vais évoquer deux aspects. Le premier, c'est l'emploi des langues. Il y a et il y aura de nombreux dépliants en toutes sortes de langues, y compris en japonais mais aujourd'hui encore, le site officiel de la Ville de Mons est unilingue français. Cela c'est quand même un gros problème, ce n'est même pas en flamand, dans la Ville du 1<sup>er</sup> Ministre maintenant, ça fait mauvais genre que le site officiel de la Ville de Mons soit unilingue français. Et moi je me mets à la place de visiteurs néerlandophones, de visiteurs de ce site en tout cas, qui doivent être dépités par le manque d'accueil du site d'une Ville qui se veut importante et en plus, future Capitale Européenne. J'ai d'ailleurs l'impression à certains aspects de ce site qu'il n'est pas suivi de très près. Il faudrait peut-être resserrer un peu les boulons pour le suivi du site web parce que le 14 juin quand j'y suis allé, j'ai encore lu que le prochain Conseil communal était prévu pour le 23 avril. Donc, il y a quand même un petit problème d'actualisation du site. Parce que le site officiel d'une Ville, c'est un peu sa carte de visite, il ne faut pas qu'il donne l'impression qu'il y ait du laisser-aller. Alors, on nous a dit qu'il y aurait en Commission, on en a déjà un peu débattu, qu'il y aurait un site touristique en plusieurs langues, deux langues au début en tout cas, mais malgré le fait qu'il y aura peut-être un site touristique en plusieurs langues, le site officiel de la Ville doit pouvoir être multilingue aussi, il paraît qu'on en parlé déjà dans le plan de développement touristique de 2008, il y a 5 ans mais ce n'est pas encore fait, là ça me pose un problème. Et alors, la deuxième remarque que je voulais faire, c'est à propos de la capacité d'accueil en logements. Parce que c'est bien beau de vouloir développer le tourisme mais il faut encore pouvoir héberger les gens qui nous rendent visite. Si on va jusque St-Ghislain, Lens, Honnelles, enfin bref tout l'arrondissement, si on additionne

les chambres d'hôtels, auberges de jeunesse, les chambres d'hôtes, enfin toutes les formules d'hébergement, on dépasse à peine les 1.000 personnes qu'on peut héberger en même temps pour tout l'arrondissement et pour tous les modes d'hébergement. Alors, c'est sans doute suffisant en temps ordinaire, je n'entends pas dire qu'il y a des problèmes mais avec 2015, si la quantité de visiteurs que nous espérons et qu'on annonce est rencontrée, je crois que ce sera largement insuffisant et je ne trouve rien dans le plan de développement, bien sûr c'est un plan de marketing mais pour faire du marketing, il faut aussi pouvoir dire aux gens où on va les loger. Je ne trouve rien qui rencontre vraiment cette préoccupation de l'hébergement. Je veux rappeler une interpellation que j'avais faite le 9 mars 2010, il y a un peu plus de deux ans, j'avais interpellé sur le sujet. Je vais vous lire ce que je disais et ce que M. DI RUPO, qui était Bourgmestre à l'époque, m'a répondu. Je disais : pourquoi ne pas essayer de favoriser l'accueil chez l'habitant, il y aurait là un certain nombre d'avantages, l'aspect de la convivialité, de rencontres entre nationalités et cultures différentes, nos concitoyens seraient sans doute les meilleurs ambassadeurs de leur Ville et de leur région et ça permettrait des rentrées financières directes dans des familles montoises sans que tout soit drainé vers le circuit commercial des grandes chaînes d'hôtels. Je disais « bien sûr, ça doit s'organiser, lancer un appel aux habitants, créer une centrale de réservations, etc. et tout ça pourrait être testé avant 2015 si on s'y met tout de suite ». M. DI RUPO m'a répondu : « pour le logement, là vous avez raison et c'est la raison pour laquelle on l'a indiqué lors de notre candidature, comme je l'ai dit tout à l'heure, on a mis dans le plan stratégique du tourisme que nous avons présenté ici, au Conseil communal et on cherche vraiment à ce qu'il y ait des candidats pour des hôtels de type classique mais aussi break and breakfast ou quelque chose du genre où je crois qu'il y a vraiment des disponibilités. D'autant plus que Mons et notamment dans l'intra muros, il y a souvent de très très belles demeures et peut-être que des gens seraient ravis de pouvoir accueillir. En tout cas, c'est ce que je pense ajoutiez-vous. Maintenant, avec internet toutes les présentations, il y a là un potentiel qui est assez marquant, donc nous partageons le même point de vue et on va avancer ». Mais je vois qu'aujourd'hui, nous en sommes toujours en tout et pour tout, à 9 chambres d'hôtes pour tout l'arrondissement et 5 chambres d'hôtes à Mons. Donc, là, il me semble que nous avons un retard qu'il faut essayer de combler pour pouvoir être accueilli chez l'habitant par des gens qui aiment leur Ville et leur région et en général à des prix raisonnables dans les chambres d'hôtes, moi je crois que ce serait aussi un atout marketing du

développement du tourisme. Donc, je redemande, comme en 2010, qu'on essaye vraiment de s'atteler à ce problème là. Et, dernière remarque, globalement, nous souhaitons bien entendu que le tourisme chez nous réponde à des caractères de durabilité et d'accueil des populations étrangères et de brassage de cultures. Donc, nos remarques vont dans ce sens, j'espère que vous en tiendrez compte et on votera ce point, ce n'est pas parce que j'ai fait ces deux remarques là qui sont des points améliorables que nous ne voterons pas ce point.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Au niveau statut social et fiscal, il y a un problème pour les chambres d'hôtes en Belgique. En France, on a un statut de l'auto-entrepreneur qui permet une dispense de cotisations sociales et donc un statut particulier adapté. En Belgique, peut-être sous la pression d'un certain lobby, hôtelier, soyons clair, la personne qui veut ouvrir des chambres d'hôtes, elle doit d'abord devenir indépendante, donc avoir un statut social et fiscal qui fait en sorte que, outre les lois sociales, vous devez payer aussi la législation fiscale. Et donc, avant de rentabiliser votre chambre d'hôtes qui coûte 60 ou 70 euros, vous avez des cotisations sociales et ensuite vous devez payer la moitié en impôts. Résultat des courses, le système social et fiscal est fait en Belgique pour empêcher le statut des chambres d'hôtes. Alors qu'en France, dans n'importe quel village, commune, vous avez des chambres d'hôtes parce que le statut est tout à fait différent. Et donc, tant qu'on n'aura pas, pour Mons 2015, un statut social et fiscal adapté à cette situation, on peut toujours effectivement souhaiter une pépinière de chambres d'hôtes pour Mons 2015 mais on a un gros problème de ce côté-là. Merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Je voudrais d'abord compléter les informations concernant le site. D'une part, ce que nous pouvons quand même signaler c'est que c'est le nouveau site depuis le 1<sup>er</sup> juin, il est beaucoup plus agréable et beaucoup plus dynamique que le site précédent. Deuxième chose, que le logiciel que nous avons choisi est justement le logiciel qui s'adapte très facilement au multi langue, c'est quelque chose qui est en cours. Troisièmement, au niveau de l'actualisation, nous sommes vraiment attentifs évidemment à ce que le site soit actualisé, c'est pourquoi dans les différents services, on a déterminé des correspondants web qui sont chargés, pour leur département, de veiller à l'actualisation du site. Maintenant, ça s'adresse à tous les Conseillers communaux, si vous naviguez sur le site et que vous voyez qu'à un endroit ou à un autre les informations pourraient être plus complètes, voire en retard, vous n'hésitez pas de nous envoyer un mail à la Cellule Com et nous ferons tout pour

l'actualiser. Je crois que vous êtes aussi les vigies de l'image de la Ville et si vous avez des remarques à formuler, vous nous les envoyez, nous sommes prêts à positiver tout ça, donc il n'y a pas de problème. Mais, je vous signale quand même qu'il a été bien coté dans une dernière analyse journalistique. Il y a encore des choses à améliorer mais on y travaille. Je vais céder la parole à M. MARTIN pour qu'il réponde sur le sujet qui nous occupe.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Tout d'abord, ce que je souhaiterais indiquer c'est que ce plan marketing a le mérite d'exister. Vous l'avez souligné vous-même, c'est le fruit d'un long travail qui a été mené par les équipes de l'Office du Tourisme, qui permet d'actualiser le plan stratégique de 2008 qui lui-même avait fait l'objet de nombreux efforts préalables et donc je pense qu'il n'y a pas beaucoup de villes en Wallonie qui disposent de ce type d'outil et donc encore une fois, le fait de pouvoir disposer d'un cadre stratégique à moyen et long termes, je pense est un élément particulièrement appréciable pour tous les opérateurs qui seront nombreux à graviter autour des instances du tourisme et je pense notamment à la Fondation 2015 mais pas seulement pour pouvoir utiliser les lignes de conduite qui sont reprises dans les textes et permettre la mise en œuvre d'actions concrètes et cohérentes par rapport à celles qui seront développées par tous les acteurs du tourisme local au niveau de l'arrondissement, de la Province et au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Alors, également par rapport à ce qui a été dit, Mme MERCIER, vous soulignez l'intérêt des longs séjours et le fait que le marché international est en difficulté par rapport à ça. C'est la raison pour laquelle, dans le plan qui est mis en œuvre on recherche véritablement à maximiser les synergies entre opérateurs pour faire en sorte que les visiteurs passent plus qu'un jour ou une après-midi ici à Mons ou dans la région et qu'ils puissent y séjourner plus longtemps. Il y a d'ailleurs une série d'actions qui sont envisagées notamment en lien avec l'aéroport de Charleroi-Bruxelles Sud pour pouvoir faire en sorte de bénéficier d'un maximum de visiteurs qui pourraient se déplacer facilement jusqu'à Mons et dans d'autres villes wallonnes à partir de cet aéroport en plein développement. Pour ce qui concerne le site internet, complémentairement au site de la Ville, je dois bien vous dire, M. VISEUR, que c'était l'un des chantiers majeurs de la législature au niveau du tourisme parce qu'il y a 5-6 ans, au début de la législature, il faut reconnaître que quand on allait sur google et qu'on tapait Mons-Tourisme, on atterrissait sur un site qui n'était pas tout à fait de la qualité dont la Ville aurait pu se prévaloir et donc on a beaucoup travaillé conjointement avec les autres maisons du tourisme, avec l'aide de la Fédération

provinciale et on a pu présenter finalement après de nombreuses réunions, après de nombreuses discussions, de nombreux marchés publics, un site trilingue, c'est le seul en Wallonie d'ailleurs, c'est le nôtre, celui de la Maison du Tourisme de la région de Mons qui est trilingue et qui est déjà actif et qui a été présenté il y a quelques jours, il y a une bonne semaine. Donc, je pense que c'est une belle avancée et ce site est évidemment mis en lien avec le site de la Ville et réciproquement, ce qui permet au visiteur potentiel de pouvoir disposer d'une information trilingue et de qualité. Par rapport à la question de la capacité d'accueil, vous avez raison, c'est un enjeu important et c'est la raison pour laquelle dans le plan de développement stratégique touristique de la Ville, nous avons mis l'accent sur le tourisme d'affaires parce que s'il y a un tourisme qui peut développer la capacité hôtelière, c'est spécifiquement le tourisme de congrès, le tourisme d'affaires. C'est d'ailleurs ce qui était sous-jacent à la stratégie en 2008, c'est la raison pour laquelle nous avons défendu l'obtention dans le cadre des Fonds Européens de moyens pour réaliser le Centre de Congrès, ces moyens sont obtenus, le Centre de Congrès est en développement, la première pierre sera posée prochainement et d'ores et déjà, l'existence même de ce projet nous permet d'attirer une série d'investisseurs. Il y a différents projets qui sont déjà conclus, je citerai celui de la Grande Triperie avec un hôtel 4 étoiles supérieur avec une soixantaine de chambres, un appart-hôtel, un projet d'appart-hôtel également complémentaire à la Place du Parc, un projet déjà connu et également en marge du Centre de Congrès et au moins deux autres projets d'infrastructures hôtelières sur Mons. Tout cela devrait, au bas mot, permettre de doubler la capacité hôtelière au stade actuel de nos informations, ce qui va déjà dans le bon sens et démontre l'intérêt et la confiance des investisseurs privés par rapport au projet du Centre de Congrès, ce qui est plutôt une bonne nouvelle pour la Ville compte tenu de l'enjeu et du montant investi et puis, par ailleurs, pour ce qui concerne les particuliers, il y a une dynamique en cours, beaucoup de marques d'intérêt, beaucoup de particuliers qui viennent nous trouver, que ce soit à mon bureau ou à celui de l'Office du Tourisme pour demander des informations par rapport aux gîtes, aux chambres d'hôtes, etc . mais comme l'a très bien souligné M. HAMBYE, j'en parlais encore hier avec le Directeur de l'accueil touristique du Commissariat Général au Tourisme qui s'inquiétait d'ailleurs que l'on mette en œuvre de l'accueil chez l'habitant sans passer par les CGT, il m'interpellait à ce sujet là hier après-midi, il y a toute une législation à respecter. C'est vrai que par rapport à cela nous allons interpeller la Région wallonne pour voir s'il n'y a pas moyen d'assouplir cette législation, d'envisager une autre

manière de faire et de voir les choses, pour pouvoir accueillir plus de monde. Ce que je peux vous dire c'est que la capacité hôtelière classique est en fort développement sur Mons qui est un bon signe et que par ailleurs, les marques d'intérêt au niveau des individus et des particuliers sont également soutenus dans le cadre légal actuel, ce qui est plutôt une bonne chose. Et puis, dernier élément, vous souligniez l'intérêt du brassage des cultures, c'est exactement ce que nous souhaitons faire notamment avec le projet Greeters qui est un projet innovant, Mons est la première Ville wallonne à adhérer à ce projet mené avec l'asbl Tourisme Autrement, qui est basée à Bruxelles et dont l'objectif est de pouvoir accueillir les visiteurs non pas avec des guides « labélisés » si je puis dire par la Maison du Tourisme mais avec des habitants qui ont un intérêt pour leur quartier ou pour des lieux spécifiques de la Ville ou de la région et pour ce faire et dans le cadre de l'appel à candidatures que nous avons lancé, nous allons toucher les différentes communautés de la Ville, la communauté africaine, asiatique, pour ne citer que celles-là, dans l'espoir de pouvoir générer des guides qui puissent parler autre chose que l'anglais ou le néerlandais qui constituent l'essentiel de notre corps business au niveau de l'Office et de la Maison du Tourisme.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci. Plus d'intervention ? Merci au service du Tourisme qui a vraiment fait un superbe boulot.

ADOpte à l'unanimité - 84<sup>ème</sup> annexe

33<sup>e</sup> Objet : Béguinage phase III « Résidence Val des Écoliers » : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur les parcelles de terrain sise à Mons, rue des Canoniers, cadastrées Mons-3<sup>ème</sup> division section E n° 1081 K2 et 1081 R2 (10<sup>ème</sup> série). Cellule Patrimoine RF/NS

34<sup>e</sup> Objet : Béguinage phase II « Les parkings du Nouveau Béguinage » : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur la parcelle de terrain sise à Mons, rue des Canoniers, cadastrée Mons-3<sup>ème</sup> division section E n° 1081 K2 et 1081 R2 (11<sup>ème</sup> série). Cellule Patrimoine RF/NS

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Comme toujours, nous disons non pour les points 33 et 34 compte tenu des délais qui se sont passés entre le moment où on a lancé le projet à 86 euros du mètre et maintenant, les prix actuels, nous disons non pour être logiques avec nous-mêmes, nous n'avons pas encore de trous de mémoire, à ce sujet. Merci.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Pour les mêmes raisons, nous nous abstenons, comme d'habitude.

L'Assemblée passe au vote du point 33 qui donne le résultat suivant :



29 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, DEBAUGNIES, Mme COLINIA, MM. ROSSI, DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. X. DUPONT, BRESART, Mme BOUROUBA, M. TRANCHANT, Mmes FRANCO, WAELPUT, M. BARVAIS

3 NON : M. MERCIER, Mme MERCIER, M. HAMBYE  
3 abstentions : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS

ADOPTE - 85<sup>ème</sup> annexe

L'Assemblée passe au vote du point 34 qui donne le résultat suivant :

29 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, DEBAUGNIES, Mme COLINIA, MM. ROSSI, DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. X. DUPONT, BRESART, Mme BOUROUBA, M. TRANCHANT, Mmes FRANCO, WAELPUT, M. BARVAIS

3 NON : M. MERCIER, Mme MERCIER, M. HAMBYE  
3 abstentions : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS

ADOPTE - 86<sup>ème</sup> annexe

35<sup>ème</sup> Objet : MONS 3<sup>ème</sup> Division : Une parcelle sise Rue de Nimy, numéro 138 actuellement cadastrée comme « Bâtiment administratif » section G numéro 59 E pour une contenance de douze ares septante centiares (12 a 70 ca) - CONSTITUTION D'UN DROIT D'EMPHYTEOSE au profit de la Communauté française – Approbation du projet d'acte établi par le CAI.  
Cellule foncière RF/MDB

ADOPTE à l'unanimité - 87<sup>ème</sup> annexe

36<sup>ème</sup> Objet : Mons – Principe de la vente du bâtiment sis à la rue des Droits de l'Homme (Marché au Bétail, n° 4) à Mons, cadastré 3<sup>ème</sup> division, section G, n° 152 D, d'une contenance de 14 a 30 ca. Cellule foncière RF/MDB

ADOPTE à l'unanimité - 88<sup>ème</sup> annexe

37<sup>ème</sup> Objet : Marché conjoint Ville-CPAS – Acquisition de matériel informatique en 6 lots. Recours à l'ASBL GIAL et à la centrale d'achats de la Province de Hainaut. Approbation de l'investissement. MP E/2012/Informatique/JP

ADOPTE à l'unanimité - 89<sup>ème</sup> annexe

38<sup>ème</sup> Objet : Entretien extraordinaire des revêtements routiers – droit de tirage 2010-2012. Approbation de l'avenant n° 4. MP E/2011.421.097.00/SD

ADOPTE à l'unanimité - 90<sup>ème</sup> annexe

39° Objet : Ecole du Trieu, extension des locaux scolaires. Lot 1 : gros-œuvre/stabilité.  
Approbation de l'avenant n° 1 à la mission d'études en stabilité. MP E/2011.SUB.  
722.053.01/MCP

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Question à poser tant au service qu'à l'Echevin en charge des travaux et à l'Echevin en charge de l'enseignement. Puisque l'AWIP a imposé que l'étage et les extensions soient accessibles aux PMR comme condition du permis de bâtir, en soi on ne critique pas, la chose simplement, on se réfère ici à l'article 414 du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie qui impose donc que les niveaux de locaux qui ne peuvent pas être atteints par des pentes ou accessibles par au moins un ascenseur. Alors, question : est-ce une condition nouvelle de l'AWIP qui s'applique à toutes rénovations de bâtiments scolaires, cette nouvelle législation est-elle applicable aux 33 implantations scolaires et donc faut-il maintenant envisager dans le futur la mise en conformité, la mise aux normes de toutes les implantations scolaires, je pose la question. Va-t-on devoir, conformément aux souhaits de nos voisins, à côté d'un cadastre énergétique, faire un cadastre d'accessibilité aux PMR pour l'ensemble des bâtiments communaux, tel que le prévoit l'article 414 ? C'est simplement une question et comme il y a un surcoût, on voulait voir si c'était ponctuel ou une volonté de la Région wallonne de mettre tous les bâtiments d'enseignement communal aux normes. Voilà. Merci.

M. Willy MERCIER, Conseiller : En fait, je vais peut-être apporter un complément d'informations. Je vais vous expliquer. En fait, l'enseignement intégré s'installe de plus en plus. Auparavant, quand un enfant handicapé voulait accéder à l'école, il devait d'abord avoir l'aval d'un enseignement spécialisé et puis l'intégration suivait. Maintenant, avec les nouvelles normes, tout enfant handicapé qui le désire n'est pas obligé d'avoir une double inscription mais peut directement s'inscrire dans l'enseignement ordinaire et uniquement demander, le cas échéant, l'aide de l'enseignement spécialisé. Alors, étant donné cette facilité, je crois qu'il risque d'y avoir beaucoup plus d'enfants handicapés qui vont se mettre à fréquenter l'enseignement ordinaire et je pense que c'est peut-être dans cet état d'esprit là que quand on fait des aménagements ou de nouvelles constructions, l'AWIP essaye d'intervenir pour que tous les locaux de ces bâtiments soient accessibles aux personnes handicapées. Voilà, c'était ma réflexion.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci M. MERCIER. Je vais céder la parole à M. DARVILLE.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Aujourd'hui, actuellement, nous n'avons pas d'autre demande de la Région wallonne, il n'y a pas de cadastre de nos écoles qui a été établi en la matière mais bon, ici, nous nous confortons à une demande de l'AWIP, c'est un dossier qui est déjà très ancien, je me souviens de l'avoir initié moi-même en 2001 et il aboutit seulement maintenant. Pas d'autre remarque à faire.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Tous les locaux ne sont pas adaptés donc on essaye d'orienter les gens vers des structures qui sont les plus appropriées en fonction de leur problème de moins valide.

ADOPTE à l'unanimité - 91<sup>ème</sup> annexe

40<sup>e</sup> Objet : Acquisition de 2 camions citerne pour le Service Incendie. Approbation de l'estimation revue et de l'intitulé du dossier. MP E/2010.SUB.351.065.00/FL/SS

ADOPTE à l'unanimité - 92<sup>ème</sup> annexe

41<sup>e</sup> Objet : Acquisition d'un aspirateur de feuilles tracté. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2012.875.196.00/BS

ADOPTE à l'unanimité - 93<sup>ème</sup> annexe

42<sup>e</sup> Objet : Hall Omnisports de Flénu – Remplacement du groupe de pulsion chauffage. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2012.764.137.00/ER

ADOPTE à l'unanimité - 94<sup>ème</sup> annexe

43<sup>e</sup> Objet : Acquisition d'un camion grue pour le Service Technique Bâtiment. Approbation de l'avenant 1. MP E/2011.136.066.00/SS

ADOPTE à l'unanimité - 95<sup>ème</sup> annexe

44<sup>e</sup> Objet : Centre d'Interprétation d'Histoire Militaire à la Machine à Eau. Engagement du Conseil à prévoir au budget communal la quote-part d'intervention financière complémentaire non subsidiée. MP E/2010.762.160.01/VT

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Une question. En fait d'opérationnalité puisqu'on approuve ici un complément de subsides, donc il n'y a pas de problème, que ce soit l'Art Sonic dont on a parlé, que ce soit le Centre d'Interprétation ici de l'Histoire Militaire, celui-ci doit normalement s'ouvrir en août 2014 pour accueillir à la fois les descendants, les autorités britanniques et l'ensemble des personnes concernées par les festivités du centenaire de la Première Guerre Mondiale, si on peut dire festivités. Bon, commémoration plus exactement. Que ce soit le Centre d'Interprétation, que ce soit Art Sonic que ce soit l'Artothèque, est-ce qu'on pourra tenir les horaires et pouvoir assurer l'ouverture dans les délais ? Parce que nous ne maîtrisons pas toujours les calendriers,

voyez ce que je veux dire et donc c'est notre question, ce qui ne doit pas être chose aisée, j'en conviens.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Mais c'est l'objectif qui est suivi par le Collège et jusqu'à présent tout se passe bien. Sur le Centre d'Interprétation, le délai de 14-18 est évidemment important et c'est prévu avant août de cette année.

ADOPTE à l'unanimité - 96<sup>ème</sup> annexe

45<sup>e</sup> Objet : Ecole Robert André Place Doods à Flénu – remplacement des deux brûleurs. Approbation de la modification du cahier spécial des charges. MP E/2010.722.128.00/LF

ADOPTE à l'unanimité - 97<sup>ème</sup> annexe

46<sup>e</sup> Objet : Acquisition de mobilier scolaire pour les classes maternelles et primaires (2 lots). Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2012.mobilier scolaire/SS

ADOPTE à l'unanimité - 98<sup>ème</sup> annexe

47<sup>e</sup> Objet : Aménagement intérieur immeuble sis 18 rue d'Enghien – Mission d'auteur de projet. Approbation de l'avenant n° 5. MP E/2005.104.015.00/MG/BA

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Abstention d'Ecolo pour ce point.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

32 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, DEBAUGNIES, Mme COLINIA, MM. ROSSI, DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. X. DUPONT, BRESART, Mme BOUROUBA, M. TRANCHANT, Mmes FRANCO, WAELPUT, M. BARVAIS

3 abstentions : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS

ADOPTE - 99<sup>ème</sup> annexe

48<sup>e</sup> Objet : Etude en vue de mettre en place un observatoire de l'habitat montois. Approbation du cahier spécial des charges et détermination du mode de passation du marché du marché. MP E/2012/RF. Obs.habitat/NGP

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : En fait, il n'y a pas grand-chose à en dire sinon qu'au départ c'était donc la création d'une banque de données en vue de permettre de mettre en place un observatoire de l'habitat montois, nous avons applaudi à cela. Ici, on disait abandon du projet ce qui m'avait fait peur mais vous m'avez rassuré en Commission parce que dans le document, on ne parlait que du maintien du volet relatif à la réalisation de l'étude de l'offre et de la demande du logement à Mons. Vous m'avez

rassuré en Commission disant qu'on allait utiliser des logiciels de la Ville qui allaient être adaptés au projet et que ça coûterait forcément moins cher. Comme ça n'a pas été clairement dit dans le dossier, je souhaiterais que vous me rassuriez à nouveau en me confortant dans l'idée qu'on allait reprendre tous les points prévus au départ, c'est-à-dire le répertoire de tous les logements existants, l'évaluation qualitative, la base de données chiffrée, la cartographie, etc., détermination des ressources et besoins, les recommandations à faire, voilà c'était simplement ça, bien qu'en Commission, on en ait déjà parlé.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : J'ai deux possibilités, soit je dis oui simplement, soit je reprends le détail que vous venez de faire et je le complète.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Non, non, si vous reprenez ce qui était prévu au départ, j'admets tout à fait.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Effectivement, je tiens à vous rassurer, le Ministre Nollet nous a d'ailleurs fait savoir qu'il songeait à faire reconnaître Mons comme Ville pilote en la matière, notamment par rapport à la dimension logements publics. Je voudrais juste, puisque j'en ai la possibilité, en profiter pour remercier mes équipes qui ont travaillé avec moi depuis de nombreux mois sur ce projet puisque, à ma grande surprise, nous pensions avoir déjà des modèles d'observatoires du logement existants en Wallonie ou en Belgique, ce n'est pas le cas et donc ici Mons innove vraiment en essayant de pouvoir disposer d'un cadastre aussi complet que possible en matière de logements et par rapport à la typologie des logements, par rapport aux besoins à la fois des candidats locataires ou acheteurs mais aussi des investisseurs et ça nous permettra de mieux orienter les projets menés par les investisseurs privés notamment lorsqu'ils développent des projets d'urbanisation, que ce soit dans le bâti existant ou dans les réserves dont la Ville dispose.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Je vous remercie, nous en sommes contents !

ADOPTE à l'unanimité - 100<sup>ème</sup> annexe

Sortie de M. DUPONT = 34 présents

49<sup>e</sup> Objet : ASBL O.R.C.W. – Compte et bilan de l'exercice 2010. Approbation. Gestion f. C/C2010/ASBL

50<sup>e</sup> Objet : ASBL O.R.C.W. – Budget de l'exercice 2011. Approbation. Gestion f. C/B2011/ASBL

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Je vais reprendre ce que j'ai dit lors de la Commission de la Culture car il me plaît de signaler les points positifs constatés dans le

rapport d'activités et on m'y a incitée. Premier point qui me paraissait très heureux, c'est la collaboration de l'Orchestre Royal de Chambre de Wallonie avec le Conservatoire. C'est très bien de les mettre en relation. Ensuite, on constate qu'il y a eu un bon nombre de concerts à Mons sous la direction de M. Augustin Dumay, très bien aussi. Personnellement, je croyais que le festival Côté Cour et Côté Jardin n'avait pas....

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Mme MERCIER, excusez-moi de vous interrompre, mais ici c'est compte et bilan, ce n'est pas le rapport d'activités. On parle de chiffres. Les questions que vous posez sont plus en rapport avec un rapport d'activités.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Je ne les pose pas, je dis simplement que c'était très bien. J'envoie des fleurs !

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Je vous en prie, constatez !

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Je croyais que le festival Côté Cour et Côté Jardin n'avait pas eu lieu en 2011, c'est désormais à l'abri de la pluie, dans la salle de concerts du Conservatoire que ce festival aura lieu. Toutefois, je regrette le manque de publicité, ça je le dis pour le festival Côté Cour - Côté Jardin, il n'y a pas suffisamment de publicité dans ce cas précis. Très bonne idée, j'arrive à la fin, faire venir des écoliers pour leur permettre d'assister à une répétition générale de l'Orchestre Royal de Chambre de Wallonie. Malheureusement, j'ai appris qu'il était impossible de faire cette proposition à tous les directeurs. Mais, gardons cette idée dans un coin de la mémoire parce que nous savons tous très bien que depuis qu'on a supprimé les cours d'histoire de l'art et de musique, c'est très bien qu'il y ait des moments comme ça qui remplacent ce qui a été supprimé.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Bien, vos remarques, c'est pour les points 49 et 50 ? D'accord.

ADOPTE à l'unanimité - 101 et 102èmes annexes

Entrée de M. LAFOSSE - Sortie de Mme POURBAIX = 34 présents

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Nous allons passer aux interpellations. Je cède la parole à M. HAMBYE pour la place de Ghlin.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui, M. le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs. Il y a une quinzaine de jours, nous avons été interpellés par des commerçants de Ghlin qui trouvaient très étrange que lors du renouvellement du tarmac de la place de Ghlin, les services techniques communaux ont omis d'intégrer les bornes électriques pour les commerçants ambulants,

ces bornes qui sont nécessaires lors de l'organisation des marchés. Ne serait-il pas possible d'envisager une installation des bornes électriques à certains endroits de la place communale et ce, pour permettre aux commerçants ambulants de satisfaire à leurs besoins en ce sujet ? Merci de nous faire part de votre opinion et des mesures que vous comptez prendre. Merci.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Monsieur le Conseiller, la place de Ghlin a été réfectionnée, comme 42 rues de l'entité montoise, dans le cadre du dossier « Droit de Tirage » relatif aux dégâts hivernaux. Les modalités d'octroi de ce subside ne nous permettaient pas d'inclure dans ce chantier la pose des câbles et des coffrets électriques nécessaires à l'électrification des ambulants de la place de Ghlin. C'est pourquoi des gaines ont été placées en attente afin de permettre cet aménagement sans porter atteinte au nouveau revêtement qui vient d'être posé. Un crédit sera proposé au prochain budget extraordinaire pour finaliser ce travail.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Oui, M. VISEUR, vous avez la parole.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Mais en tant que ghloinois, effectivement j'avais eu l'attention attirée par cette interpellation, je ne savais pas que c'était dans le cadre des « Droits de Tirage » donc ce sont des budgets fort limités mais globalement, je regrette quand même, on refait une place, on a un tarmac tout neuf mais au point de vue de l'aspect convivialité de la place, il n'y a strictement rien, c'est un parking, point à la ligne. Les places de villages, me semble-t-il, doivent être autre chose que des parkings et donc je regrette un peu que l'on ait fait ces frais sans pouvoir aménager aussi un petit peu cette vision en convivialité.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Bien, M. HAMBYE, vous aviez un commentaire complémentaire ?

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Simplement à partir de cette place, je me suis posé la question, qu'en est-il des autres places ? A la place de Cuesmes, de Nimy, mais ça je vous laisse le soin de répondre au prochain Conseil communal à ce sujet. Merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Bien, nous passons à l'interpellation suivante : la rue des Groseilliers.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Depuis de nombreuses années, nous avons constaté le très mauvais état de la voirie de la rue des Groseilliers. Début du mois de mai dernier, nous avons jeté un coup d'œil sur un trou béant existant entre les n°s 25 et 27, rue des Groseilliers et qui existait depuis de nombreuses semaines. Et nous avons été interpellés par un riverain habitant le n° 25. Après constatation rapide, nous nous

sommes rendu compte que l'égout défectueux était pour le n° 27. Or, la Ville de Mons et les services techniques avaient sommé le voisin habitant le n° 25 de réparer son égout et ce, chose étonnante, sur base de la Charte du Respect de l'Autre et cette Charte lui imposait la rénovation complète de son égout et de son raccord en particulier. Alors, constatant le mauvais état, nous nous sommes enquis auprès des riverains qui nous ont fait part que dans le courant de l'année dernière, exactement le 12 août 2011, 59 habitants de la rue des Groseilliers avaient écrit à la Ville de Mons pour leur faire part des problèmes d'humidité, d'hygrométrie insupportable, murs abîmés en cave ou au rez-de-chaussée, infiltrations, inondations. Malheureusement, ces problèmes n'étaient ni ponctuels, ni gérables par chacun d'eux mais vu l'apparition massive et permanente de ces problèmes, ils ont demandé à la Ville de Mons de poser un diagnostic compte tenu de l'état catastrophique des égouts qui d'après la mémoire des habitants n'ont certainement pas été renouvelés depuis les années 30. Et donc, au nom et pour le compte des riverains, nous vous ré interpellons, le Collège, pour savoir quelle était votre position et surtout les mesures que vous comptez prendre puisqu'en date du 13 septembre 2011, vous avez donc acté la pétition relative à des problèmes d'humidité dans les habitations, vous avez chargé les services voirie d'examiner la situation afin d'identifier autant que possible les causes de cette situation. En fait, tous les raccords d'égout et il suffit d'y aller pour se rendre compte, sont dans un état catastrophique et quasiment comme des biscuits, ils s'effondrent progressivement et ça se voit devant toutes les habitations. Alors, quelles sont les mesures que vous comptez prendre très rapidement, compte tenu de vos moyens budgétaires pour venir en aide aux riverains qui sont tous les pieds dans l'eau ou en tout cas avec des problèmes d'égoutage. Merci.

M. Marc DARVILLE, Echevin : M. le Conseiller, j'aimerais vous rassurer, mes services ont été réparer le raccordement et réparer le trou puisque j'ai été moi-même sur place constater de visu et cela est dû à un charroi important qui passe par la rue des Groseilliers puisque tout le charroi qui amène les matériaux pour la réfection de l'église au bas de la rue d'Havré passe par là donc des charrois très lourds. Donc, comme signalé aux signataires de la pétition relative à des problèmes d'humidité dans les habitations de la rue des Groseilliers et à l'état dégradé de cette rue, j'ai donc sollicité les services techniques afin qu'ils examinent la situation afin d'en déterminer la cause. Une inspection caméra de l'égout de cette rue a été sollicitée le 19 octobre 2011. Cette inspection a été réalisée en date du 4 avril 2012. Le rapport de cette inspection, reçu en mes services en date du 3 mai 2012, a mis en évidence de nombreux désordres



sur l'égout. Vu l'état de la voirie et des trottoirs de la rue des Groseilliers, on ne peut envisager le remplacement de son égouttage sans réfectionner totalement cette rue.

C'est pourquoi, j'ai invité les services techniques, en date du 18 mai 2012, à budgétiser la réfection complète de cette voirie afin que le Collège examine la possibilité d'inscrire cette rue dans le cadre d'un plan triennal.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Voilà, merci. Vous avez encore la parole.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Mais, écoutez, j'avais fait une interpellation au mois de mai à propos de la rue du Parc et quelquefois, je me dis que j'ai beaucoup d'influence. Trois jours après mon interpellation, je suis tombé sur un camion de la Ville de Mons, 3 ouvriers qui réparaient le trou de la rue des Groseilliers, je me suis dit, interpellation lundi, le trou est réparé jeudi, idem, c'était à la rue du Parc, en 3 jours, mon interpellation a eu de l'effet. Donc, ça me renforce dans l'utilité de mes interpellations, je vois qu'elles sont tout de suite suivies d'effet dans les 3 jours ! Avec moi, les trous sont bouchés dans les 3 jours. Mais bon, ce sera le slogan aux prochaines élections ! Trêve de plaisanterie ou de politique politicienne. Donc, je suis heureux de voir que vous avez répondu et que donc il y a une demande de budgétisation des travaux pour l'ensemble de la rue mais je puis vous assurer qu'il y a simplement un problème, est-ce qu'on peut mettre à charge des riverains, dans une lettre, la réparation des égouts en vertu de la Charte du Respect de l'Autre ? Et c'était la même réponse que vous m'aviez faite pour la rue du Parc. Alors, là je suis un peu perplexe parce que quand ce sont des raccords d'égout qui sont vraiment sur la voirie publique, est-ce que c'est à charge du riverain et donc là je voudrais un éclaircissement dans le futur parce que mettre à charge du riverain particulier la rénovation d'un égout public, moi j'ai été un peu choqué. Voilà, merci.

M. Marc DARVILLE, Echevin : M. HAMBYE, si vous avez beaucoup d'influence, il faut reconnaître que d'abord nos services sont efficaces et qu'on écoute tous les Conseillers même quand ceux-ci sont dans l'opposition, surtout quand les remarques sont pertinentes. En ce qui concerne le raccordement à l'égout, c'est dans le règlement de police que je vous invite à consulter, chaque propriétaire responsable de son habitation jusqu'au raccordement individuel sur le réseau public. Donc, c'est le propriétaire qui est responsable. Néanmoins, lorsque l'on refait une rue complètement comme par exemple ça a été le cas de la rue de Nimy et ce sera le cas pour la rue des Groseilliers, la Ville prend en charge les raccordements particuliers. Donc, dans ce cas-

ci, lorsque la rue sera refaite, les raccordements seront compris dans la réparation de l'égout public.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui, puisque M. DARVILLE dit qu'il écoute les Conseillers même de l'opposition, je saute sur l'occasion pour rappeler que c'est très bien de refaire ceux qui n'ont plus été faits depuis 1930 mais il y a des quartiers qui n'ont jamais vu un mètre d'égout. J'habite un quartier où il n'y a pas le moindre égout et donc dans vos plans triennaux et tout ce que vous voulez, pensez aussi à ceux qui n'en ont jamais eu.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : C'est évident que lorsqu'on parle de plans triennaux et qu'on parle avec la SPGE, il y a une vision globale et que la densification urbaine est importante aussi dans les choix, mais il y a à chaque fois une vision globale, on essaye d'oublier personne. Voilà, est-ce que nous pouvons clôturer nos travaux du jour ? Bien, nous allons passer au huis clos. Je remercie le public chaleureux qui nous accompagne régulièrement, les membres du personnel, l'huissier en chef et les responsables de la sono.

La séance s'ouvre à huis clos avec 33 présents.

Sont absents : MM. DUPONT, DI RUPO, BAILLY, Mme OUALI, M. MILLER, Mme KAPOMPOLE, M. DEL BORRELLO, Mmes COUSTURIER, POURBAIX, MOUCHERON, M. JACQUEMIN, Mme DEJARDIN.

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

51<sup>e</sup> Objet : Autorisation d'interjeter appel du jugement du 19.04.2012. Contentieux Taxes/AN

ADOPTE - 103<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

52<sup>e</sup> Objet : Autorisation de se constituer partie civile entre les mains du juge d'instruction – agression sergent pompier 26.04.2012. Contentieux DIVIS1/AN

ADOPTE - 104<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

53<sup>e</sup> Objet : Autorisation de mettre en œuvre une action devant le Tribunal Civil pour une enseigne maintenue en infraction. Contentieux URBA/AN

ADOPTE - 105<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

54<sup>e</sup> Objet : Autorisation de déposer plainte auprès de l'autorité judiciaire compétente dans le cadre de ventes agressives de systèmes d'alarmes à domicile « au nom » du Service Prévention de la Ville de Mons. Contentieux PREVENT/AN

ADOPTE - 106<sup>ème</sup> annexe

55<sup>e</sup> Objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

a) Prorogation de l'interruption complète de carrière octroyée à une employée d'administration. GRH/SH/10097

ADOPTE - 107<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

b) Modification de la prorogation d'interruption de carrière à 4/5<sup>e</sup> temps octroyée à une employée d'administration. GRH/SH/4787

ADOPTE - 108<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

c) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à mi-temps à une chargée de mission culturelle définitive. GRH/SH/4288

ADOPTE - 109<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

d) Prorogation de l'interruption de carrière à mi-temps octroyée à une employée d'administration. GRH/SH/12247

ADOPTE - 110<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

e) Mise à la pension d'office pour inaptitude physique définitive d'un employé d'administration. GRH/HH/PA10066

ADOPTE - 111<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

f) Promotion d'un Chef de Bureau administratif au grade de Chef de Division (Service GRH). GRH/HH/PA/PROM/53/1

ADOPTE - 112<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

g) Promotion d'un Chef de Bureau administratif au grade de Chef de Division (Service Evénements/Communication). GRH/HH/PA PROM/53/2

ADOPTE - 113<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

h) Constitution d'une réserve de recrutement au grade de Chef de Bureau administratif.  
GRH/HH/PA RECRUT/25

ADOPTE - 114<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

56<sup>e</sup> Objet : SERVICES TECHNIQUES. Mise à la pension d'office pour inaptitude physique définitive d'un agent technique en chef. GRH/SH/10085

ADOPTE - 115<sup>ème</sup> annexe

57<sup>e</sup> Objet : SERVICE INCENDIE – PERSONNEL

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

a) Promotion d'une opératrice centre 100 au grade de sous-chef opérateur. SI 13GEN RINSIS

ADOPTE - 116<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

b) Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un sapeur pompier professionnel. SI 10685

ADOPTE - 117<sup>ème</sup> annexe

58<sup>e</sup> Objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

a) Désignations à titre intérimaire d'institutrices maternelles. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup>  
3519(2)/3743/3841/3842/3857/3916/3918(3)/3970/3971(2)/3976/3979/3698

ADOPTE - de la 118 à la 133<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

b) Désignations à titre temporaire dans un emploi vacant d'institutrices maternelles. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup>  
3650/3701/3916/3519/3960/3978

ADOPTE - de la 134 à la 139<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

c) Démission temporaire d'une institutrice maternelle réaffectée. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3807

ADOPTE - 140<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

d) Demande d'interruption partielle de carrière dans le cadre du congé parental d'une institutrice maternelle définitive. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3410

ADOPTE - 141<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

e) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants d'instituteurs/trices primaires.  
8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3950/3922/3873

ADOPTE - de la 142 à la 144<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

f) Octroi d'une interruption partielle de carrière dans le cadre du congé parental à une institutrice primaire définitive. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3172

ADOPTE - 145<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

g) Mise en disponibilité pour maladie d'un instituteur primaire définitif. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 7888

ADOPTE - 146<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

h) Démission de ses fonctions d'un instituteur primaire et maître de morale laïque temporaire.  
8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3927

ADOPTE - 147<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

i) Désignation d'une institutrice primaire et maîtresse de morale laïque à titre temporaire. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3759

ADOPTE - 148<sup>ème</sup> annexe

59<sup>e</sup> Objet : ACADÉMIE DE MUSIQUE

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

a) Octroi d'un mi-temps médical à un professeur de piano. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 7549

ADOPTE - 149<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

b) Démission d'un professeur de flûte traversière. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 8579

ADOPTE - 150<sup>ème</sup> annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 21 mai 2012. Celui-ci est alors adopté.

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :  
Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre ff-Président,

P. URBAIN.

M. BARVAIS.

